

Observatoire
de la **PARITÉ**
entre les **FEMMES**
et les **HOMMES**

Parité : une progression timide et inégalement partagée

Évaluation quantitative des dispositifs
paritaires après les élections
législatives
des 10 et 17 juin 2012

Tome 1

Note électorale du Groupe de travail
"Parité politique"



Juillet 2012

Parité : une progression timide et inégalement partagée

► Une accélération de la féminisation de l'Assemblée nationale :

Depuis l'ordonnance du 21 avril 1944 autorisant les femmes à être électrices et éligibles, l'Assemblée nationale se sera féminisée très lentement, passant de 5,5% à 10,9%, **avant l'adoption de la loi constitutionnelle de 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, soit 5 points en plus de 50 ans.**

Depuis 2002 et les incitations paritaires mises en place, le pourcentage de députées atteint désormais **26,9% en 2012** (contre 18,5% en 2007), soit **une progression de 15 points en 10 ans.**

Suite aux élections législatives, les 10 et 17 juin 2012, la France se situe désormais au **10^{ème} rang des pays de l'Union européenne** (au lieu de 19^{ème}) et au **35^{ème} rang mondial** (au lieu de 70^{ème}).

► Des progrès inégalement partagés :

- **Par les partis politiques** : les partis de gauche ont investi 44,8% de femmes qui représentent 36,7% des élus de cette partie de l'hémicycle contre 38,4% candidates et 12,8% d'élues pour les partis de droite.

Sur les 155 députées, 125 sont des élues de gauche (soit 80,6%) dont 105 PS contre 30 élues de droite dont 27 UMP.

- **Géographiquement** : **6 régions à l'Ouest de la France comprennent plus de 35% d'élues** : Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées, Basse et Haute-Normandie et Poitou-Charentes.

Seule, la région Corse n'a aucune députée.

La parité n'est pas présente à égalité sur l'ensemble du territoire : **31 départements sur 107 n'ont aucune femme élue**, contre 16 qui comptent autant de femmes que d'hommes élus.

- **Au sein des instances de l'Assemblée nationale** : **la composition du bureau se féminise**, à l'image de l'Assemblée nationale, passant de 18,2% en 2007 à **31,8% en 2012**. Toutefois, le président de l'Assemblée nationale, quatrième personnage de l'Etat, demeure un homme.

3 des 8 commissions permanentes sont présidées par une femme (affaires étrangères, affaires sociales et défense nationale et forces armées).

Les progrès paritaires sont le fruit de **l'engagement de certains partis politiques** qui ont décidé d'investir des femmes dans des circonscriptions plus favorables qu'en 2007.

► La parité politique participe au renouvellement démocratique :

En 2012, 217 député-e-s sont élus pour la première fois, soit 37,6%, 14 points de plus qu'en 2007 et témoignent d'un certain renouvellement de l'Assemblée nationale pour cette XIV^{ème} législature. **Sur les 155 femmes élues, pour 86 d'entre elles, c'est un premier mandat, soit 55,5%.**

Les femmes participent à ce renouvellement des députés puisqu'elles sont de plus en plus nombreuses ; leur nombre a doublé entre 2007 et 2012, sous l'impulsion des élues du PS.

Malgré l'arrivée importante de 217 nouveaux élu-e-s à l'Assemblée nationale, la moyenne d'âge reste peu ou prou identique aux deux législatures précédentes (54,6 ans en 2012, 55,2 ans en 2007). Le **renouvellement observé semble concerner les personnes plutôt que les profils**, toujours identiques : blancs, quinquagénaires et « bourgeois ». En effet, 60,5% des député-e-s sont cadres supérieurs (61,3% pour les femmes).

Mais les pratiques diffèrent. Les députées cumulent beaucoup moins que leurs homologues masculins, faisant majoritairement un mandat en plus de leur mandat de député, voire deux.

Au regard de la faible féminisation de l'Assemblée nationale, les femmes sont largement minoritaires parmi les député-e-s faisant plusieurs mandats successifs. A ce jour, seules 10 femmes élues de cette XIV^{ème} législature ont fait 4 mandats successifs contre 97 hommes.

Les membres de l'Observatoire de la parité soulignent une indéniable avancée mais souhaitent rappeler que l'objectif paritaire 50/50 n'est pas encore atteint. Ils/elles appellent les partis politiques et les législateurs et législatrices à poursuivre les efforts et les réformes.

SOMMAIRE :

Les candidat-e-s aux élections législatives 2012	7
Communiqué de presse du 23 mai 2012 : 40,0% de femmes candidates aux élections législatives : Un recul de la parité !	8
Tab 1 : Nombre et % de candidates, par nuances, aux élections législatives de juin 2012	9
Légende des nuances	10
Tab.2 : Âge moyen des candidat-e-s depuis 2002	11
Tab.3 : Âge moyen des candidat-e-s sortants et entrants, en 2012	11
Graph. 1 : % de candidat-e-s par tranche d'âge, en 2012	11
Tab.4 : Nombre et % de candidat-e-s par tranche d'âge, en 2012	11
Tab.5 : Professions des candidat-e-s 2012	12
Tab.6 : Professions des candidat-e-s par nuance PS/UMP 2012	12
Tab.7 : Professions des candidat-e-s affinées 2012	13
Tab.8 : Professions des candidat-e-s affinées, par nuance PS/UMP 2012	13
Tab.9 : Détails des regroupements des professions	14
Carte 1 : % de candidates, au 1 ^{er} tour, par département	15
Tab.10 : Nombre et % de candidates, au 1er tour, par départements et régions	16
Tab.11 : Moyenne du score du candidat F. Hollande à l'élection présidentielle par rapport aux circonscriptions où sont investis des femmes et des hommes PS pour les élections législatives de 2012	19
Tab.12 : Moyenne du score du candidat N. Sarkozy à l'élection présidentielle par rapport aux circonscriptions où sont investis des femmes et des hommes UMP pour les élections législatives de 2012	19
Tab.13 : Zoom sur le PS : répartition des candidat-e-s aux élections législatives en fonction du score obtenu par F. Hollande à l'élection présidentielle	20
Graph. 2 : Répartition des candidat-e-s PS en fonction du type de circonscription	20
Tab.14 : Zoom sur l'UMP : répartition des femmes et des hommes candidat-e-s aux élections législatives en fonction du score obtenu par N. Sarkozy à l'élection présidentielle	21
Graph. 3 : Répartition des candidat-e-s UMP en fonction du type de circonscription	21
Carte 2 : % de candidates, au 2 nd tour, par département	22
Tab.15 : Nombre et % de candidates, au 2nd tour, par départements et régions	23
Tab.16 & 17 : Nombre et % de candidates par nuances aux élections législatives de juin 2007 et 2012	26
Tab.18 : Nombre et % de suppléant-e-s en fonction du sexe des candidat-e-s	27
Tab.19 : Nombre et % de suppléant-e-s ayant siégés pendant la XIII ^{ème} législature	28
Tab.20 : Nombre et % de suppléant-e-s des ministres du gouvernement Ayrault (2) qui vont siéger pendant la XIV ^{ème} législature	29
Les élu-e-s aux élections législatives 2012	31
Communiqué de presse du 18 juin 2012 : Parité : encore loin de l'objectif fixé mais en nette progression !	32
Graph. 4 & Tab. 21 : Elu-e-s à l'Assemblée nationale de 1945 à 2012, par sexe	33
Tab. 22 : Nombre et % de candidat-e-s et d'élu-e-s par nuances aux élections législatives de juin 2007 et 2012	34
Graph. 5 : % d'élu-e-s à l'Assemblée nationale en 2007	35
Graph. 6 : % d'élu-e-s à l'Assemblée nationale en 2012	35
Graph. 7 : % d'élués à l'Assemblée nationale, par parti, en 2012	35

Tab.23 : Nombre et % d'élus sortants et entrants en 2007 et 2012	36
Tab.24 : Nombre et % d'élus au 1 ^{er} tour	36
Tab.25 : Nombre et % d'élus pour la 1 ^{ère} fois	36
Tab.26 : Age moyen des élus en 2007 et 2012	37
Tab.27 : Age moyen des sortants et entrants en 2012	37
Tab.28 : Nombre et % d'élus par tranche d'âge, en 2012 et 2007	37
Tab.29 : Professions des élus 2007 et 2012	38
Tab.30 : Professions des élus affiniées 2007 et 2012	38
Tab.31 : Professions des élus affiniées par nuance PS/UMP 2012	38
Tab.32 : Détails des regroupements des professions	39
Carte 3 : % d'élus par région	40
Carte 4 : % d'élus par département	41
Tab.33 : Nombre et % d'élus par régions et départements	42
Tab.34 : Nombre de mandats concomitants pour les députés, par sexe, en 2009	45
Tab.35 : Nombre et % d'élus par mandats concomitants, par sexe, en 2009	45
Tab.36 : Nombre et % d'élus en 2012, par mandats successifs, depuis 1997	45
Tab.37 : Nombre et % d'élus en 2012, par mandats successifs, par sexe, depuis 1997	45
Tab.38 : Moyenne de mandats successifs, par sexe, de 1997 à 2012	45
Tab.39 : Composition du bureau de l'Assemblée nationale, par sexe - 26 et 27 juin 2012	46
Tab.40 : Composition des commissions de l'Assemblée nationale, par sexe - 19 juin 2012 - XIII ^{ème} législature	47
Tab.41 : Composition des commissions de l'Assemblée nationale, par sexe - 28 juin 2012 - XIV ^{ème} législature	47
Graph. 8 et Tab.42 : % de femmes au sein des parlements des pays de l'Union européenne (Chambre unique ou basse)	48
Tab.43 : % de femmes dans les parlements du monde (Chambre unique ou basse)	49



LES CANDIDAT-E-S
AUX ELECTIONS
LEGISLATIVES
2012



Paris, le 23 Mai 2012,

COMMUNIQUE DE PRESSE

40,0% de femmes candidates aux élections législatives :

Un recul de la parité !

40,0% de femmes candidates en 2012 contre 41,6% en 2007.

Quelques jours après [la nomination historique d'un gouvernement paritaire](#), trop peu de partis politiques ont respecté la loi imposant de présenter 50% de femmes (à deux pourcent près) aux élections législatives.

Toutefois, toutes les formations politiques n'affichent pas la même volonté de respecter une obligation constitutionnelle en permettant aux femmes d'accéder aux mandats électoraux.

En effet, seuls Europe Ecologie-Les Verts et le Front National, comme à chaque élection, respectent la loi. Le Front de Gauche et les partis d'extrême-gauche s'approchent des 48%.

Contrairement aux déclarations d'intentions, le Parti Socialiste présente 45,3% de femmes, soit 0,2 point de moins qu'en 2007.

L'Union pour un Mouvement Populaire présente 25,7% de candidates, soit un point de moins qu'en 2007.

Mais, parmi les 2646 candidates, tous partis confondus, combien d'entre-elles se présentent dans des circonscriptions non gagnables ?

Les retenues sur la dotation publique, prévues en cas de non parité de candidatures, ne semblent pas inciter suffisamment les partis politiques à présenter des femmes.

Rappelons que pour la XIII^e législature qui se termine, l'UMP s'est privé de plus de 20 millions d'euros, le PS, de 2,5 millions, ou encore le Modem, de 2 millions d'euros.

Pourtant, les montants seront plus importants pour cette législature puisque la loi de 2007 a augmenté la retenue (de 50% à 75% de l'écart à la moyenne). Ne touche-t-on pas là les limites de la loi ?

Combien de temps les femmes seront-elles encore les variables d'ajustement des stratégies politiques ?

D'autres scénarii sont possibles pour une parité réelle. Les membres de l'OPFH, grâce à la consultation d'expert-e-s (associatifs, universitaires, etc.), ont des recommandations concrètes à proposer aux prochains gouvernements et parlementaires.

Tab.1 : Nombre et % de candidates, par nuances, aux élections législatives de juin 2012

Nuance	2002			2007			2012		
	Total	F	% F	Total	F	% F	Total	F	% F
EXG	1277	623	48,8	1351	616	45,6	1058	501	47,4
COM/FG	496	218	44,0	512	238	46,5	558	269	48,2
SOC	461	168	36,4	523	238	45,5	471	216	45,9
DVG	270	59	21,9	209	57	27,3	250	41	16,4
RDG	52	14	26,9	66	21	31,8	70	27	38,6
VEC	456	227	49,8	532	268	50,4	464	229	49,4
ECO	930	388	41,7	410	196	47,8	617	278	45,1
UDFD/MODM/CEN	189	37	19,6	529	195	36,9	344	128	37,2
PRV							98	42	42,9
ALLI							50	15	30,0
MAJ				104	29	27,9			
UMP	542	108	19,9	548	146	26,6	503	129	25,6
NCE							108	35	32,4
DL	20	4	20,0						
MPF	284	134	47,2	410	204	49,8			
RPF	81	18	22,2						
DVD	414	83	20,0	291	49	16,8	784	314	40,1
CPNT	405	186	45,9	245	122	49,8			
FN	565	276	48,4	557	272	48,8	571	280	49,0
MNR	563	231	41,0						
EXD	103	43	41,7	393	174	44,3	76	29	38,2
AUT							502	91	18,1
REG	149	49	32,9	84	29	34,5	79	25	31,6
DIV	779	237	30,4	876	323	36,9			
PREP	404,0	181,0	44,8						
TOTAL	8440	3284	38,9	7640	3177	41,6	6603	2649	40,1
Sous-Total gauche	3942	1697	43,0	3603	1634	45,4	3488	1561	44,8
Sous-Total droite	3166	1120	35,4	3077	1191	38,7	2534	972	38,4

Le PS est passé de 36,4% de candidates en 2002, 45,5% en 2007, à 45,9 % en 2012 : la progression semble marquer une pause. Les candidates PS sont cependant moins nombreuses numériquement qu'en 2007 (238 en 2007, 216 en 2012). Cela peut être expliqué en partie par l'accord PS/EELV. L'UMP a investi 25,6 % de candidates en 2012, chiffre en recul d'un point par rapport aux élections de 2007 et contre 19,9% en 2002.

Ainsi, n'ayant pas respecté la loi leur imposant de présenter 50% de femmes à 2% près, les deux grandes formations politiques auront une retenue sur le montant de la première fraction de la dotation publique pour cette nouvelle législature (environ 700 000 € pour le PS et 6 000 000€ pour l'UMP).

Seuls EELV, le FG et le FN ont respecté la loi.

Les candidates Divers Gauche passent de 27,3 % en 2007 à 16,4 % en 2012, soit 11 points d'écart. A contrario, les candidates Divers Droite passent de 16,8 % en 2007 à 40,1 % en 2012. Un vivier de femmes existe bel et bien dans les partis de droite sans pourtant trouver sa place au sein de la plus grande formation politique de ce camp.

Rappel de la loi du 6 juin 2000 :

La loi du 6 juin 2000 impose aux partis et groupements politiques de présenter 50 % de candidats de chacun des deux sexes à 2 % près. En cas de non respect de cette obligation, la loi du 31 janvier 2007 prévoit une diminution de 75% de l'écart à la moyenne des crédits accordés par l'État aux partis politiques pour leur financement.

En 2012, un parti qui n'investira que 30% de candidates pour 70% de candidats, verra soustraire à sa 1ère fraction de dotation publique : $(70-30) \times 75\%$, soit 30% (au lieu de $(70-30) \times 50\%$, soit 20%, en 2002 et 2007). Lors des élections législatives de juin 2007, les partis politiques se sont privés de plus de 5 millions d'euros par an en investissant seulement 44,6% de candidates (en 2002, 7 millions d'euros par an pour 38,8% de candidates). En 2007, la féminisation des groupes politiques, importante à gauche, a permis l'élection de 18,5 % de députées.

Légende des nuances :

	EXG : Candidat-e-s de l'extrême gauche, notamment Parti Anarchiste Révolutionnaire, Les Alternatifs, Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), Lutte Ouvrière (LO), Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), Parti des ouvriers indépendants (POI), Parti des Travailleurs (PT), Solidarité écologie gauche alternative (SEGA), Parti humaniste, lorsqu'ils n'ont pas rejoint l'alliance du Front de Gauche
	FG : Candidat-e-s du Front de Gauche
	COM : Candidat-e-s du Parti Communiste Français (PCF)
	SOC : Candidat-e-s du Parti Socialiste (PS)
	RDG : Candidat-e-s du Parti Radical de Gauche (PRG)
	PREP : Candidat-e-s du Pôle Républicain
	DVG : Candidat-e-s divers gauche, notamment Mouvement Républicain et Citoyen (MRC)
	VEC : Candidat-e-s des Verts et d'Europe Ecologie les Verts
	ECO : Candidat-e-s écologistes autres que Les Verts, notamment Confédération des Ecologistes Indépendants (CEI), Génération Ecologie-Les Bleus, Le Trèfle-Les Nouveaux Ecologistes Homme-Nature-Animaux, Mouvement Ecologiste Indépendant (MEI), CAP 21
	UDFD / MODM / CEN : Candidat-e-s de l'UDF-Mouvement Démocrate, Centre
	PRV : Candidat-e-s du Parti Radical
	ALLI : Candidat-e-s présentés par l'Alliance centriste
	MAJ : Candidat-e-s de la Majorité présidentielle
	UMP : Candidat-e-s de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP)
	NCE : Candidat-e-s du Nouveau Centre
	DL : Candidat-e-s de la Droite Libérale
	MPF : Candidat-e-s du Mouvement pour la France
	RPF : Candidat-e-s du Rassemblement pour la France
	DVD : Candidat-e-s divers droite notamment Alternative Libérale, Centre National des Indépendants et Paysans (lorsqu'ils ne sont pas soutenus par l'UMP), Debout la République, Forum des Républicains Sociaux (lorsqu'ils ne sont pas soutenus par l'UMP), Parti Radical valoisien (lorsqu'ils ne sont pas soutenus par l'UMP), Mouvement pour la France (MPF)
	CNPT : Candidat-e-s de Chasse Nature Pêche et Traditions
	FN : Candidat-e-s du Front National (FN)
	MNR : Candidat-e-s du Mouvement National Républicain
	EXD : Candidat-e-s de l'extrême droite notamment Mouvement National Républicain (MNR), Alsace d'abord, Force française
	REG : Candidat-e-s régionalistes, autonomistes et indépendantistes
	AUT : Candidat-e-s de Courants divers notamment antifiscalistes (Rassemblement des Contribuables Français), inclassables (Concordat citoyen 2, La France en action, Parti Blanc, Solidarité et Progrès, Union des Mouvements pour la Démocratie, Plateforme 2007), royalistes (Alliance Royale), religieux (Parti des musulmans de France), socioprofessionnels (Parti des socioprofessionnels), Chasse Pêche Nature Traditions (CPNT)

Tab.2 : Âge moyen des candidat-e-s depuis 2002

	Total	H	F
2002	48,1	49,0	47,2
2007	50,8	51,2	50,1
2012	50,1	50,3	49,7

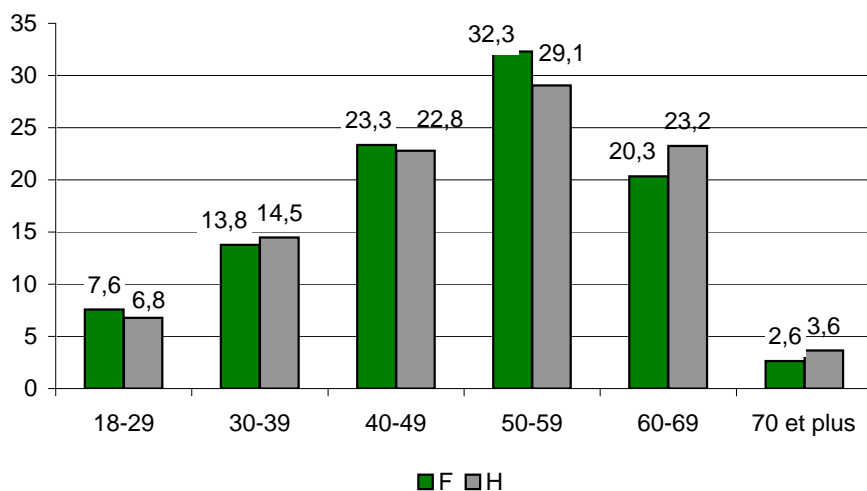
Les femmes candidates ont sensiblement le même âge que leurs homologues masculins. En effet, la moyenne d'âge des femmes est de 49,7 ans contre 50,3 ans pour les hommes.

Tab.3 : Âge moyen des candidat-e-s sortants et entrants, en 2012

	Total	H	F
Sortant-e-s	58,3	58,7	56,8
Entrant-e-s	49,4	49,5	49,4
TOTAL	50,1	50,3	49,7

Les entrant-e-s sont âgés d'environ neuf ans de moins que les sortant-e-s. Pour les femmes, la différence est de 7 ans, notamment parce qu'elles sont moins nombreuses à avoir cumulé dans le temps.

Graph. 1 : % de candidat-e-s par tranche d'âge, en 2012



Tab.4 : Nombre et % de candidat-e-s par tranche d'âge, en 2012

	Total		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
22-29	469	7,1	268	6,8	201	7,6
30-39	938	14,2	573	14,5	365	13,8
40-49	1519	23,0	901	22,8	618	23,3
50-59	2005	30,4	1149	29,1	856	32,3
60-69	1458	22,1	919	23,2	539	20,3
70 et plus	214	3,2	144	3,6	70	2,6
TOTAL	6603	100,0	3954	100,0	2649	100,0

A partir de 60 ans, les hommes sont légèrement surreprésentés.

Tab.5 : Professions* des candidat-e-s 2012

	Total	% Total	F	% F
Indépendant-e-s	513	7,8	125	4,7
Permanent-e politique	123	1,9	39	1,5
Professions libérales	564	8,5	166	6,3
Professions (autres)	819	12,4	388	14,6
Retraité-e-s	1050	15,9	414	15,6
Secteur privé	1675	25,4	654	24,7
Secteur public	1859	28,2	863	32,6
TOTAL	6603	100,0	2649	100,0

Les candidates sont majoritaires au sein du secteur public.

De fait, le statut de fonctionnaire permet de se mettre en disponibilité sans prendre le risque de perdre son travail. Ainsi, la stabilité de l'emploi est un facteur favorisant les candidatures féminines.

Les retraité-e-s représentent plus de 15% des candidat-e-s. Le fait de disposer de temps est un facteur primordial dans l'engagement politique.

Tab.6 : Professions* des candidat-e-s par nuance PS/UMP 2012

	Total	Total SOC	% Total PS	F	% F	Total UMP	% Total UMP	F	% F
Indépendant-e-s	513	13	2,8	5	2,3	63	12,5	13	10,1
Permanent-e politique	123	23	4,9	6	2,8	33	6,6	6	4,7
Professions libérales	564	41	8,7	14	6,5	100	19,9	19	14,7
Professions (autres)	819	66	14,0	32	14,8	65	12,9	20	15,5
Retraité-e-s	1050	83	17,6	33	15,3	55	10,9	12	9,3
Secteur privé	1675	80	17,0	41	19,0	92	18,3	28	21,7
Secteur public	1859	165	35,0	85	39,4	95	18,9	31	24,0
TOTAL	6603	471	100,0	216	100,0	503	100	129	100,0

Les deux grandes formations politiques, présentent des candidat-e-s qui se distinguent des autres formations politiques. Au PS, les candidat-e-s du secteur public représentent une part importante chez les femmes notamment. Les candidates du secteur public sont majoritaires, mais en moindre proportion à l'UMP (8,6% de moins par rapport aux candidates toutes nuances confondues). Par ailleurs, les professions libérales et les indépendant-e-s sont surreprésentées au sein de l'UMP mais plus souvent chez les profils masculins.

Les candidat-e-s du secteur privé sont présentes en moins grande proportion au sein des deux grandes formations politiques. De fait, les candidat-e-s qui peuvent facilement abandonner ou reprendre leur emploi (libéraux-ales, fonctionnaires, indépendant-e-s) sont plus souvent présents dans les partis d'élu-e-s.

* statut professionnel déclaré par les candidat-e-s au moment du dépôt des candidatures

Tab.7 : Professions* des candidat-e-s affiniées 2012

	Total	% Total	F	% F
Cadre secteur privé	890	13,5	283	10,7
Cadre secteur public	457	6,9	174	6,6
Employé-e secteur privé	654	9,9	351	13,3
Employé-e secteur public	436	6,6	212	8,0
Ouvrier/vrière secteur privé	131	2,0	20	0,8
Indépendant-e	513	7,8	125	4,7
Permanent-e politique	123	1,9	39	1,5
Professions d'enseignement	870	13,2	407	15,4
Professions juridiques	169	2,6	42	1,6
Professions libérales	221	3,3	90	3,4
Professions médicales	270	4,1	104	3,9
Professions (autres)	819	12,4	388	14,6
Retraité-e libéral-e	47	0,7	14	0,5
Retraité-e privé	352	5,3	126	4,8
Retraité-e public	508	7,7	210	7,9
Retraités (autre)	143	2,2	64	2,4
TOTAL	6603	100	2649	100

Les cadres du privé et du public sont proportionnellement plus nombreux chez les candidat-e-s. Néanmoins, les femmes sont minoritaires dans ces deux catégories et surreprésentées au sein des employé-e-s et du secteur privé et public. Par ailleurs, les professions liées à l'enseignement constituent la part la plus importante des emplois exercés par les candidat-e-s.

Tab.8 : Professions* des candidat-e-s affiniées, par nuance PS/UMP 2012

	Total SOC	% Total PS	F	% F	Total UMP	% Total UMP	F	% F
Cadre secteur privé	73	15,5	35	16,2	83	16,5	21	16,3
Cadre secteur public	86	18,3	40	18,5	61	12,1	12	9,3
Employé-e secteur privé	7	1,5	6	2,8	9	1,8	7	5,4
Employé-e secteur public	9	1,9	7	3,2	4	0,8	4	3,1
Indépendant-e	13	2,8	5	2,3	63	12,5	13	10,1
Permanent-e politique	23	4,9	6	2,8	33	6,6	6	4,7
Professions d'enseignement	64	13,6	35	16,2	23	4,6	12	9,3
Professions juridiques	22	4,7	7	3,2	40	8,0	4	3,1
Professions libérales	7	1,5	4	1,9	20	4,0	10	7,8
Professions médicales	18	3,8	6	2,8	47	9,3	8	6,2
Professions (autres)	66	14,0	32	14,8	65	12,9	20	15,5
Retraité-e libéral-e	4	0,8	2	0,9	9	1,8	3	2,3
Retraité-e privé	14	3,0	5	2,3	16	3,2	5	3,9
Retraité-e public	61	13,0	24	11,1	20	4,0	3	2,3
Retraités (autre)	4	0,8	2	0,9	10	2,0	1	0,8
TOTAL	471	100	216	100	503	100	129	100

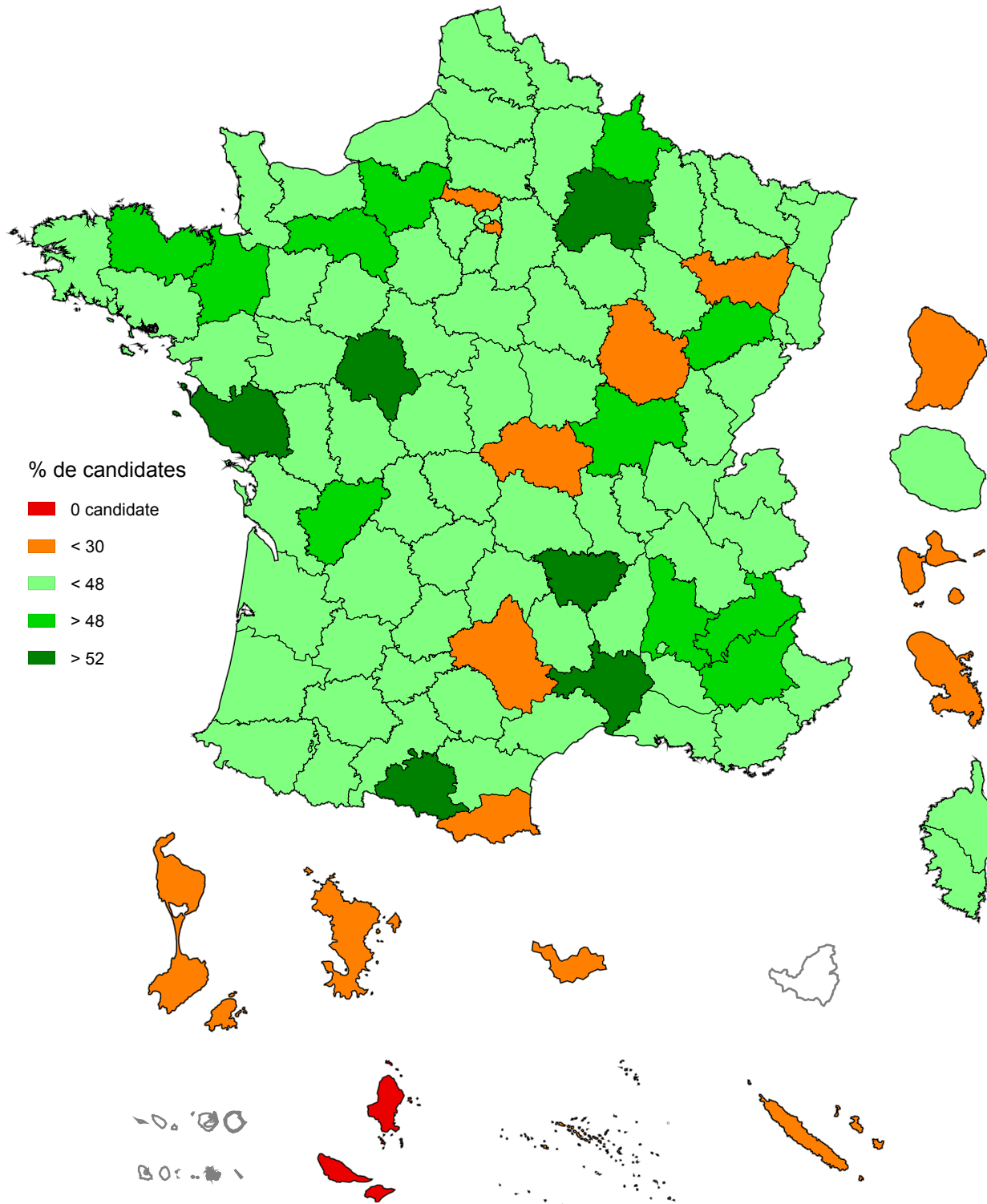
Le profil des candidat-e-s du PS et de l'UMP se distinguent des autres partis. Les femmes ne sont plus sous représentées au sein des cadres. Si les ouvrières étaient déjà minoritaires, ils sont absents des candidat-e-s de ces deux partis. Il est frappant de constater que les employé-e-s sont sousreprésentés au sein du PS et de l'UMP (de 1 à 2 % avec une surreprésentation féminine importante) alors qu'ils représentent de 8 à 13 % de l'ensemble des candidatures et 28,9% de la population totale (INSEE 2010).

* statut professionnel déclaré par les candidat-e-s au moment du dépôt des candidatures

Tab.9 : Détails des regroupements des professions

Professions	Professions affiniées	Profession
Indépendant-e-s	Indépendant-e-s	Administrateur de sociétés
		Artisan
		Commerçant
		Industriel-Chef entreprise
		Agriculteur-propriétaire exploit.
Permanent-e politique	Permanent-e politique	Permanent politique
Professions libérales	Professions juridiques	Avocat
		Conseiller juridique
		Huissier
		Notaire
	Professions libérales	Autre profession libérale
	Professions médicales	Chirurgien
		Dentiste
		Médecin
		Pharmacien
		Vétérinaire
Professions (autres)	Professions (autres)	Assistante sociale
		Autre profession
		Homme de lettres et Artiste
		Journaliste et autre média
		Marin (patron)
		Marin (salaire)
		Ministre du culte
		Propriétaire
		Salarié agricole
		Sans profession déclarée
		Etudiant
Retraité-e-s	Retraité-e libéral	Retraité des professions libérales
	Retraité-e privé	Retr.artis.commerc.chef d entrep.
		Retraité salarié privé
	Retraité-e public	Retraité de l'enseignement
		Retraité des entreprises publiques
	Retraité-e-s (autres)	Retraité fonct.publique (sf enseig.)
		Autre retraité
Secteur privé	Cadre secteur privé	Agent d'affaires
		Agent d'assurances
		Agent général d'assurances
		Agent immobilier
		Architecte
		Autre cadre (secteur privé)
		Cadre supérieur (secteur privé)
		Entrepreneur en batiments
		Expert comptable
		Ingénieur
	Ingénieur conseil	
	Représentant de commerce	
	Employé-e secteur privé	Agent technique et technicien
		Contremaitre
	Ouvrier/ère secteur privé	Employé (secteur privé)
Ouvrier (secteur privé)		
Secteur public	Cadre secteur public	Cadre (entreprises publiques)
		Cadre sup. (entreprises publiques)
		Fonctionnaire de catégorie A
		Grands corps de l'état
	Employé-e secteur public	Agent subalterne (entr.publiques)
		Employé (autres entrep. publiques)
		Fonctionnaire de catégorie B
	Professions d'enseignement	Fonctionnaire de catégorie C
		Enseignant 1er deg.-directeur école
		Professeur de faculté
		Professeur du secondaire et techn.
	Professions juridiques	Magistrat
	Professions médicales	Salarié du secteur médical

Carte 1 : % de candidates au 1er tour, par département



Tab.10 : Nombre et % de candidates, au 1er tour, par départements et régions

Code	Libellé du département	Total	F	%F
67	BAS RHIN	94	39	41,5
68	HAUT RHIN	58	17	29,3
ALSACE		152	56	36,8
24	DORDOGNE	40	20	50,0
33	GIRONDE	139	66	47,5
40	LANDES	31	10	32,3
47	LOT ET GARONNE	28	9	32,1
64	PYRENEES ATLANTIQUES	77	32	41,6
AQUITAINE		315	137	43,5
3	ALLIER	28	8	28,6
15	CANTAL	20	7	35,0
43	HAUTE LOIRE	22	7	31,8
63	PUY DE DOME	58	30	51,7
AUVERGNE		128	52	40,6
21	COTE D'OR	54	23	42,6
58	NIEVRE	23	11	47,8
71	SAONE ET LOIRE	43	20	46,5
89	YONNE	33	13	39,4
BOURGOGNE		153	67	43,8
22	COTES D'ARMOR	52	23	44,2
29	FINISTERE	79	38	48,1
35	ILLE ET VILAINE	86	36	41,9
56	MORBIHAN	61	19	31,1
BRETAGNE		278	116	41,7
18	CHER	26	10	38,5
28	EURE ET LOIR	50	26	52,0
36	INDRE	22	9	40,9
37	INDRE ET LOIRE	66	32	48,5
41	LOIR ET CHER	36	15	41,7
45	LOIRET	64	34	53,1
CENTRE		264	126	47,7
8	ARDENNES	27	14	51,9
10	AUBE	30	11	36,7
51	MARNE	56	23	41,1
52	HAUTE MARNE	16	6	37,5
CHAMPAGNE-ARDENNE		129	54	41,9
2A	CORSE SUD	18	1	5,6
2B	HAUTE CORSE	15	4	26,7
CORSE		33	5	15,2
25	DOUBS	59	24	40,7
39	JURA	30	16	53,3
70	HAUTE SAONE	21	9	42,9
90	TERRITOIRE DE BELFORT	22	6	27,3
FRANCHE-COMTE		132	55	41,7
75	PARIS	301	130	43,2
77	SEINE ET MARNE	120	52	43,3
78	YVELINES	154	66	42,9
91	ESSONNE	130	43	33,1
92	HAUTS DE SEINE	187	75	40,1
93	SEINE SAINT-DENIS	158	61	38,6
94	VAL DE MARNE	143	56	39,2
95	VAL D'OISE	113	43	38,1
ILE DE France		1306	526	40,3

Code	Libellé du département	Total	F	%F
11	AUDE	36	17	47,2
30	GARD	72	31	43,1
34	HERAULT	128	47	36,7
48	LOZERE	12	4	33,3
66	PYRENEES ORIENTALES	51	22	43,1
LANGUEDOC-ROUSSILLON		299	121	40,5
19	CORREZE	19	7	36,8
23	CREUSE	9	1	11,1
87	HAUTE VIENNE	26	14	53,8
LIMOUSIN		54	22	40,7
54	MEURTHE ET MOSELLE	72	24	33,3
55	MEUSE	16	6	37,5
57	MOSELLE	91	42	46,2
88	VOSGES	40	15	37,5
LORRAINE		219	87	39,7
9	ARIEGE	20	12	60,0
12	AVEYRON	27	8	29,6
31	HAUTE GARONNE	132	51	38,6
32	GERS	21	11	52,4
46	LOT	20	8	40,0
65	HAUTES PYRENEES	20	7	35,0
81	TARN	35	12	34,3
82	TARN ET GARONNE	23	11	47,8
MIDI-PYRENEES		298	120	40,3
59	NORD	224	86	38,4
62	PAS DE CALAIS	135	57	42,2
NORD-PAS-DE-CALAIS		359	143	39,8
14	CALVADOS	61	25	41,0
50	MANCHE	39	17	43,6
61	ORNE	33	11	33,3
BASSE NORMANDIE		133	53	39,8
27	EURE	52	22	42,3
76	SEINE MARITIME	94	42	44,7
HAUTE NORMANDIE		146	64	43,8
44	LOIRE ATLANTIQUE	111	52	46,8
49	MAINE ET LOIRE	78	29	37,2
53	MAYENNE	30	17	56,7
72	SARTHE	51	25	49,0
85	VENDEE	52	23	44,2
PAYS DE LA LOIRE		322	146	45,3
2	AISNE	49	20	40,8
60	OISE	72	25	34,7
80	SOMME	49	20	40,8
PICARDIE		170	65	38,2
16	CHARENTE	33	17	51,5
17	CHARENTE MARITIME	55	23	41,8
79	DEUX SEVRES	32	13	40,6
86	VIENNE	51	18	35,3
POITOU-CHARENTES		171	71	41,5
4	ALPES DE HAUTE PROVENCE	25	12	48,0
6	ALPES MARITIMES	95	31	32,6
13	BOUCHES DU RHONE	210	85	40,5
83	VAR	89	35	39,3
84	VAUCLUSE	55	20	36,4
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR		474	183	38,6

Code	Libellé du département	Total	F	%F
1	AIN	48	17	35,4
5	HAUTES ALPES	20	10	50,0
7	ARDECHE	33	12	36,4
26	DROME	38	17	44,7
38	ISERE	127	52	40,9
42	LOIRE	61	22	36,1
69	RHONE	184	82	44,6
73	SAVOIE	39	19	48,7
74	HAUTE SAVOIE	73	24	32,9
RHONES-ALPES		623	255	40,9
ZA	GUADELOUPE	33	8	24,2
ZB	MARTINIQUE	45	12	26,7
ZC	GUYANE	16	4	25,0
ZD	LA REUNION	70	23	32,9
ZM	MAYOTTE	27	4	14,8
ZN	NOUVELLE CALEDONIE	13	3	23,1
ZP	POLYNESIE FRANCAISE	45	7	15,6
ZS	SAINT PIERRE ET MIQUELON	5	1	20,0
ZW	WALLIS-ET-FUTUNA	6	0	0,0
ZX	SAINT-MARTIN/SAINT-BARTHELEMY	7	1	14,3
ZZ	FRANCAIS DE L'ETRANGER	178	62	34,8

	0 candidate
	0 candidate (département d'1 ou 2 députés)
	< 30%
	< 48%
	> 48%
	< 52%
	> 99%

Tab.11 : Moyenne du score du candidat F. Hollande à l'élection présidentielle par rapport aux circonscriptions où sont investis des femmes et des hommes PS pour les élections législatives de 2012

Note méthodologique sur la construction de la variable :

La moyenne du score obtenu par le candidat François Hollande à l'élection présidentielle a été calculée dans toutes les circonscriptions où le PS a investi une femme aux élections législatives. Le même calcul a été réalisé pour les circonscriptions où le PS a investi des hommes.

Nuance	Données	Circonscriptions où le PS a présenté des femmes en %	Circonscriptions où le PS a présenté des hommes en %	Ecart F-H
SOC	Moyenne de Score Hollande T2	51,0	54,4	3,4

Les candidates PS sont dans des circonscriptions où François Hollande a, en moyenne, réalisé un score de 51,0% aux élections présidentielles. Les candidats PS quant à eux sont dans des circonscriptions où François Hollande a, en moyenne, réalisé un score de 54,4% aux élections présidentielles. Ainsi, les hommes sont candidats dans des circonscriptions où François Hollande a réalisé un score supérieur de 3,4 points par rapport aux circonscriptions où sont investies les femmes.

Tab.12 : Moyenne du score du candidat N. Sarkozy à l'élection présidentielle par rapport aux circonscriptions où sont investis des femmes et des hommes UMP pour les élections législatives de 2012

Note méthodologique sur la construction de la variable :

La moyenne du score obtenu par le candidat Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle a été calculée dans toutes les circonscriptions où l'UMP a investi une femme aux élections législatives. Le même calcul a été réalisé pour les circonscriptions où l'UMP a investi des hommes.

Nuance	Données	Circonscriptions où l'UMP a présenté des femmes	Circonscriptions où l'UMP a présenté des hommes	Ecart F-H
UMP	Moyenne de Score Sarkozy T2	45,1	49,8	4,7

Les candidates UMP sont dans des circonscriptions où Nicolas Sarkozy a, en moyenne, réalisé un score de 45,1% aux élections présidentielles. Les candidats UMP quant à eux sont dans des circonscriptions où Nicolas Sarkozy a, en moyenne, réalisé un score de 49,8% aux élections présidentielles. Ainsi, les hommes sont candidats dans des circonscriptions où Nicolas Sarkozy a réalisé un score supérieur de 4,7 points par rapport aux circonscriptions où sont investies les femmes.

Tab.13 : Zoom sur le PS : répartition des candidat-e-s aux élections législatives en fonction du score obtenu par F. Hollande à l'élection présidentielle

Note méthodologique :

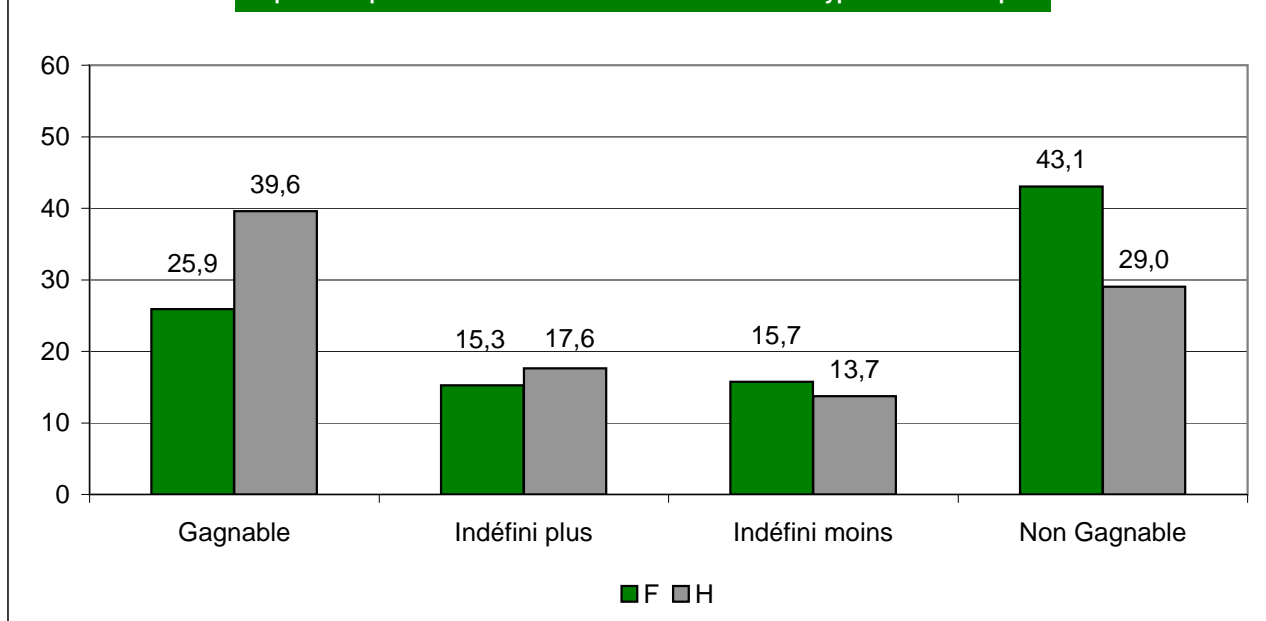
Le score de François Hollande au deuxième tour de l'élection présidentielle a été divisé en trois classes égales. Le candidat a obtenu entre 23,4 % à 49,13 % dans 1/3 des circonscriptions. Cette classe a été nommée "**non gagnable**". Dans le tiers des circonscriptions où il a obtenu son résultat le plus faible, les candidat-e-s PS aux élections législatives ont peu de chances de remporter la victoire.

Le deuxième tiers correspond au score allant de 49,1 % à 56,55 %. De fait, l'issue du scrutin pour ces circonscription est "**indéfini**". Les scores obtenus en dessous de 52 % sont considérés comme "**indéfinis moins**" et les scores au dessus de 52 % sont considérés comme "**indéfinis plus**".

Enfin, les meilleurs scores dans le dernier tiers des circonscriptions correspond à la variable "**gagnable**" (allant de 56,55 à 76,84), car les candidat-e-s qui se présentent pour la députation ont de grandes chances de remporter la victoire.

	Total	% Total	H	% H	F	% F
Gagnable	157	33,3	101	39,6	56	25,9
Indéfini plus	69	14,6	35	13,7	34	15,7
Indéfini moins	78	16,6	45	17,6	33	15,3
Non gagnable	167	35,5	74	29,0	93	43,1
TOTAL	471	100,0	255	100,0	216	100,0

Graph. 2 : Répartition des candidat-e-s PS en fonction du type de circonscription



Si l'écart entre les femmes et les hommes candidat-e-s au sein du PS est important pour les circonscriptions "gagnables" et "non gagnables", tout en étant à la défaveur des femmes, l'écart est moindre pour les circonscriptions indéfinies. Les femmes sont légèrement majoritaires dans les circonscriptions "indéfinies moins". L'élection étant plutôt à la faveur du PS et donc des circonscriptions dites "indéfinies", un certain nombre de femmes vont être élues.

Tab.14 : Zoom sur l'UMP : répartition des femmes et des hommes candidat-e-s aux élections législatives en fonction du score obtenu par N. Sarkozy à l'élection présidentielle

Note méthodologique :

Le score de Nicolas Sarkozy au deuxième tour à l'élection présidentielle a été divisé en trois classes égales. L'issue du scrutin étant plus favorable au candidat François Hollande, les seuils sont différents que ceux pour le candidat Nicolas Sarkozy.

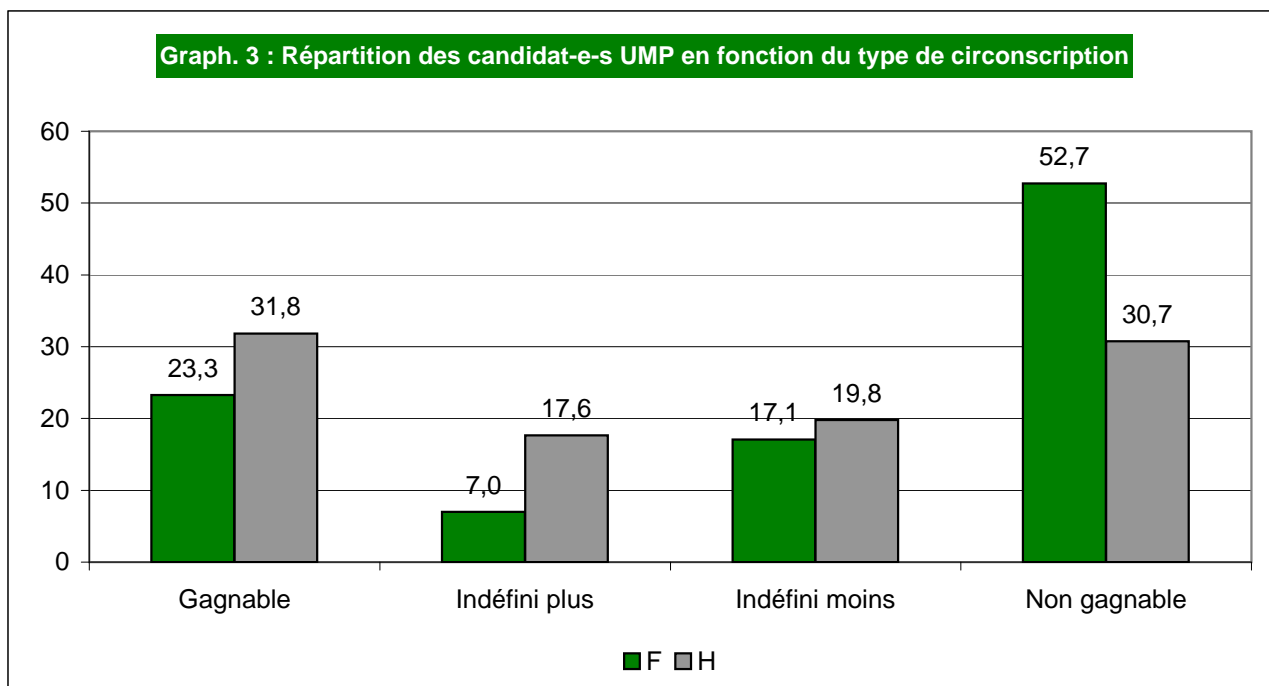
Le candidat a obtenu entre 23,16 % à 46,3 % dans 1/3 des circonscriptions. Cette classe a été nommée "**non gagnable**". Dans le tiers des circonscriptions où il a obtenu son résultat le plus faible, les candidat-e-s UMP aux élections législatives ont peu de chances de remporter la victoire.

Le deuxième tiers correspond au score allant de 46,36 % à 52,86 %. De fait, l'issue du scrutin pour ces circonscriptions est "**indéfini**". Les scores obtenus en dessous de 50 % sont considérés comme "**indéfinis moins**" et les scores au dessus de 50 % sont considérés comme "**indéfinis plus**".

Enfin, les meilleurs scores dans le dernier tiers des circonscriptions correspondent à la variable "**gagnable**" (allant de 53,95 à 76,6), car les candidat-e-s qui se présentent pour la députation ont de grandes chances de remporter la victoire.

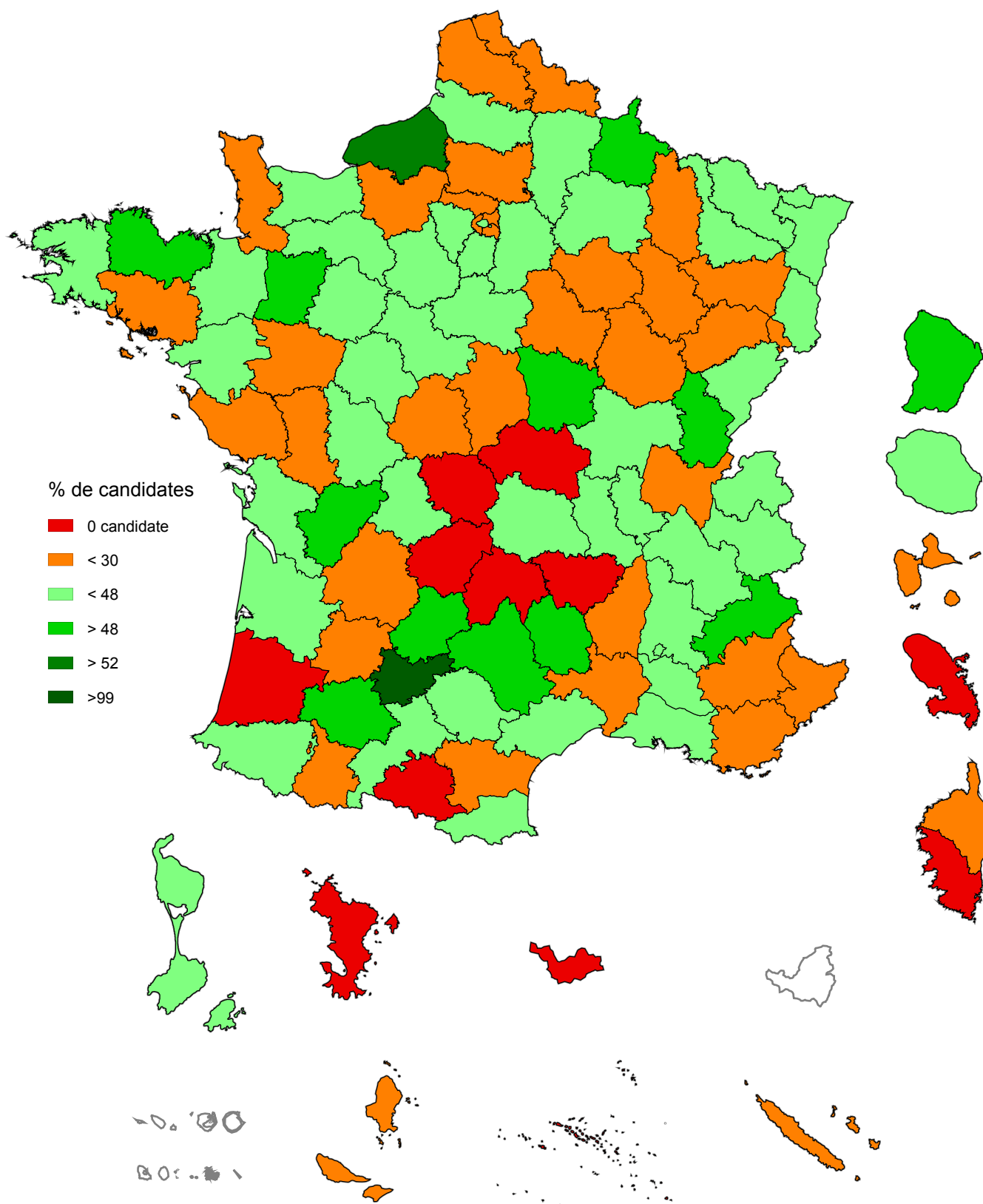
	Total	% Total	H	% H	F	% F
Gagnable	149	29,6	119	31,8	30	23,3
Indéfini plus	75	14,9	66	17,6	9	7,0
Indéfini moins	96	19,1	74	19,8	22	17,1
Non gagnable	183	36,4	115	30,7	68	52,7
TOTAL	503	100,0	374	100,0	129	100,0

Graph. 3 : Répartition des candidat-e-s UMP en fonction du type de circonscription



Les femmes de l'UMP sont investies le plus souvent dans des circonscriptions où le candidat Nicolas Sarkozy a réalisé un mauvais score ; autrement dit dans les circonscriptions "non gagnables". Les hommes sont majoritaires dans les circonscriptions gagnables et indéfinies.

Carte 2 : % de candidates au 2nd tour, par département



Tab.15 : Nombre et % de candidates, au 2nd tour, par départements et régions

Code	Libellé du département	Total	F	%F
67	BAS RHIN	14	5	35,7
68	HAUT RHIN	11	4	36,4
ALSACE		25	9	36,0
24	DORDOGNE	4	1	25,0
33	GIRONDE	20	9	45,0
40	LANDES	4	0	0,0
47	LOT ET GARONNE	6	1	16,7
64	PYRENEES ATLANTIQUES	11	5	45,5
AQUITAINE		45	16	35,6
3	ALLIER	6	0	0,0
15	CANTAL	2	0	0,0
43	HAUTE LOIRE	4	0	0,0
63	PUY DE DOME	8	3	37,5
AUVERGNE		20	3	15,0
21	COTE D'OR	10	2	20,0
58	NIEVRE	4	2	50,0
71	SAONE ET LOIRE	10	3	30,0
89	YONNE	6	1	16,7
BOURGOGNE		30	8	26,7
22	COTES D'ARMOR	10	5	50,0
29	FINISTERE	16	6	37,5
35	ILLE ET VILAINE	16	5	31,3
56	MORBIHAN	12	2	16,7
BRETAGNE		54	18	33,3
18	CHER	5	1	20,0
28	EURE ET LOIR	6	2	33,3
36	INDRE	4	1	25,0
37	INDRE ET LOIRE	10	3	30,0
41	LOIR ET CHER	6	2	33,3
45	LOIRET	12	4	33,3
CENTRE		43	13	30,2
8	ARDENNES	4	2	50,0
10	AUBE	7	1	14,3
51	MARNE	10	3	30,0
52	HAUTE MARNE	4	1	25,0
CHAMPAGNE-ARDENNE		25	7	28,0
2A	CORSE SUD	4	0	0,0
2B	HAUTE CORSE	5	1	20,0
CORSE		9	1	11,1
25	DOUBS	11	5	45,5
39	JURA	6	3	50,0
70	HAUTE SAONE	4	1	25,0
90	TERRITOIRE DE BELFORT	4	1	25,0
FRANCHE-COMTE		25	10	40,0

Code	Libellé du département	Total	F	%F
75	PARIS	33	12	36,4
77	SEINE ET MARNE	22	10	45,5
78	YVELINES	24	9	37,5
91	ESSONNE	20	9	45,0
92	HAUTS DE SEINE	27	6	22,2
93	SEINE SAINT-DENIS	19	5	26,3
94	VAL DE MARNE	20	5	25,0
95	VAL D'OISE	20	5	25,0
ILE DE France		185	61	33,0
11	AUDE	6	1	16,7
30	GARD	16	4	25,0
34	HERAULT	20	6	30,0
48	LOZERE	2	1	50,0
66	PYRENEES ORIENTALES	9	3	33,3
LANGUEDOC-ROUSSILLON		53	15	28,3
19	CORREZE	2	0	0,0
23	CREUSE	2	0	0,0
87	HAUTE VIENNE	6	2	33,3
LIMOUSIN		10	2	20,0
54	MEURTHE ET MOSELLE	12	4	33,3
55	MEUSE	4	1	25,0
57	MOSELLE	20	8	40,0
88	VOSGES	8	1	12,5
LORRAINE		44	14	31,8
9	ARIEGE	2	0	0,0
12	AVEYRON	6	3	50,0
31	HAUTE GARONNE	18	8	44,4
32	GERS	2	1	50,0
46	LOT	2	1	50,0
65	HAUTES PYRENEES	4	1	25,0
81	TARN	6	2	33,3
82	TARN ET GARONNE	4	4	100,0
MIDI-PYRENEES		44	20	45,5
59	NORD	39	11	28,2
62	PAS DE CALAIS	22	5	22,7
NORD-PAS-DE-CALAIS		61	16	26,2
14	CALVADOS	12	5	41,7
50	MANCHE	6	1	16,7
61	ORNE	6	2	33,3
BASSE NORMANDIE		24	8	33,3
27	EURE	10	1	10,0
76	SEINE MARITIME	16	9	56,3
HAUTE NORMANDIE		26	10	38,5
44	LOIRE ATLANTIQUE	14	5	35,7
49	MAINE ET LOIRE	14	3	21,4
53	MAYENNE	4	2	50,0
72	SARTHE	10	4	40,0
85	VENDEE	8	2	25,0
PAYS DE LA LOIRE		50	16	32,0

Code	Libellé du département	Total	F	%F
2	AISNE	12	5	41,7
60	OISE	16	4	25,0
80	SOMME	10	4	40,0
PICARDIE		38	13	34,2
16	CHARENTE	2	1	50,0
17	CHARENTE MARITIME	10	4	40,0
79	DEUX SEVRES	4	1	25,0
86	VIENNE	8	3	37,5
POITOU-CHARENTES		24	9	37,5
4	ALPES DE HAUTE PROVENCE	4	1	25,0
6	ALPES MARITIMES	14	4	28,6
13	BOUCHES DU RHONE	37	12	32,4
83	VAR	20	5	25,0
84	VAUCLUSE	12	4	33,3
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR		87	26	29,9
1	AIN	11	1	9,1
5	HAUTES ALPES	4	2	50,0
7	ARDECHE	6	1	16,7
26	DROME	8	3	37,5
38	ISERE	20	8	40,0
42	LOIRE	13	4	30,8
69	RHONE	28	12	42,9
73	SAVOIE	8	3	37,5
74	HAUTE SAVOIE	12	4	33,3
RHONES-ALPES		110	38	34,5
ZA	GUADELOUPE	6	1	16,7
ZB	MARTINIQUE	8	0	0,0
ZC	GUYANE	4	2	50,0
ZD	LA REUNION	10	3	30,0
ZM	MAYOTTE	4	0	0,0
ZN	NOUVELLE CALEDONIE	4	1	25,0
ZP	POLYNESIE FRANCAISE	6	0	0,0
ZS	SAINT PIERRE ET MIQUELON	28	12	42,9
ZW	WALLIS-ET-FUTUNA	8	1	12,5
ZX	SAINT-MARTIN/SAINT-BARTHELEMY	2	0	0,0
ZZ	FRANCAIS DE L'ETRANGER	22	10	45,5

	0 candidate
	0 candidate (département d'1 ou 2 députés)
	< 30%
	< 48%
	> 48%
	< 52%
	> 99%

Tab.16 & 17 : Nombre et % de candidates par nuances aux élections législatives de juin 2007 et 2012

	2007		2012	
	1er tour	2nd tour	1er tour	2nd tour
TOTAL	7640	933	6611	1098
F	3177	306	2646	350
%F	41,6	32,8	40,0	31,9

Nuance	2007						écarts en %	2012						écarts en %
	1er tour			2nd tour				1er tour			2nd tour			
	Total	F	% F	Total	F	% F		Total	F	% F	Total	F	% F	
EXG	1351	616	45,6					1058	501	47,4				
COM/FG	512	238	46,5	22	3	13,6		558	269	48,2	12	2	16,7	
SOC	523	238	45,5	381	152	39,9	-14,1	471	216	45,9	415	191	46,0	0,4
DVG	209	57	27,3	27	9	33,3		250	41	16,4	35	7	20,0	
RDG	66	21	31,8	17	6	35,3		70	27	38,6	26	4	15,4	
VEC	532	268	50,4	4	1	25,0	-101,5	464	229	49,4	41	18	43,9	-12,4
ECO	410	196	47,8					617	278	45,1				
UDFD/MDM/CEN	529	195	36,9	5	1	20,0		344	128	37,2	6	1	16,7	
NCE								108	35	32,4	27	1	3,7	
PRV								98	42	42,9	16	4	25,0	
ALLI								50	15	30,0	6	0	0,0	
MAJ	104	29	27,9	20	0	0,0								
UMP	548	146	26,6	437	132	30,2	11,8	503	129	25,6	425	90	21,2	-21,1
DVD	291	49	16,8	12	1	8,3		784	314	40,1	20	3	15,0	
MPF	410	204	49,8											
CPNT	245	122	49,8											
FN	557	272	48,8	1	1	100,0		571	280	49,0	59	29	49,2	0,2
EXD	393	174	44,3					76	29	38,2	1	0	0,0	
AUT								502	91	18,1				
REG	84	29	34,5	5	0	0,0		79	25	31,6	9	0	0,0	
DIV	876	323	36,9	2	0	0,0								
TOTAL	7640	3177	41,6	933	306	32,8	-26,8	6603	2649	40,1	1098	350	31,9	-25,9
Sous-Total gauche	3603	1634	45,4	451	171	37,9	-19,6	3488	1561	44,8	529	222	42,0	-6,6
Sous-Total droite	3077	1191	38,7	475	135	28,4	-36,2	2534	972	38,4	560	128	22,9	-67,8

Grâce à un contexte politique favorable, en 2012, les candidates du PS résistent mieux qu'en 2007, passant de 45,9% au 1er tour à 46,0% au 2nd : signe d'un effort d'investissement des femmes dans une circonscription "gagnable".

Les 25,6% de candidates de l'UMP parviennent à se maintenir au 2nd tour à 21,2%, moins bien qu'en 2007.

Du fait de l'accord PS-EELV, les candidates d'EELV sont 43,9% à être présentes au 2nd tour sur les 49,4% du 1er tour.

Il semblerait que les candidates FN aient été investies dans des circonscriptions "favorables" puisqu'elles passent de 49,0% au 1er tour à 49,2% au 2nd.

Tab.18 : Nombre et % de suppléant-e-s en fonction du sexe des candidat-e-s

	Suppléant	%	Suppléante	%	TOTAL	%
Candidat	1462	37,0	2492	63,0	3954	59,9
Candidate	2192	82,7	457	17,3	2649	40,1
TOTAL	3654	55,3	2949	44,7	6603	100

Les suppléant-e-s sont dans 44,7% des cas, des femmes. Cette proportion est moindre que pour les élections cantonales, 76,8%, pour lesquelles la loi de 2007 est venue imposer un-e suppléant-e de sexe opposé au/à la candidat-e.

Les hommes sont encore majoritaires du fait du rôle du suppléant et de la possibilité qu'il offre de poursuivre une carrière politique.

Le comportement des femmes est plus paritaire quant au choix de leur suppléant-e : dans 82,7% des cas, elles choisissent un homme, alors que dans 63,0 % des cas, des hommes choisissent une femme pour suppléante.

Tab.19 : Nombre et % de suppléant-e-s ayant siégé pendant la XIIIème législature

Motif de la suppléance	Nom du/ de la titulaire	Sexe titulaire	Sexe suppléant-e
Nommé-e au Gouvernement	Alain Joyandet	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Alain Marleix	H	H
Nommé-e au Gouvernement	André Santini	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Benoist Apparu	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Bruno Le Maire	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Christian Blanc	H	F
Nommé-e au Gouvernement	Claude Greff	F	H
Nommé-e au Gouvernement	David Douillet	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Dominique Bussereau	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Édouard Courtial	H	F
Nommé-e au Gouvernement	Eric Woerth	H	H
Nommé-e au Gouvernement	François Baroin	H	H
Nommé-e au Gouvernement	François Fillon	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Georges Tron	H	F
Nommé-e au Gouvernement	Hervé Morin	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Hervé Novelli	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Jean Leonetti	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Jean-Louis Borloo	H	F
Nommé-e au Gouvernement	Laurent Wauquiez	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Luc Chatel	H	F
Nommé-e au Gouvernement	Marc Laffineur	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Marc-Philippe Daubresse	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Marie-Anne Montchamp	F	H
Nommé-e au Gouvernement	Maurice Leroy	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Michèle Alliot-Marie	F	H
Nommé-e au Gouvernement	Nadine Morano	F	H
Nommé-e au Gouvernement	Nathalie Kosciusko-Morizet	F	H
Nommé-e au Gouvernement	Pascal Gruny	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Patrick Devedjian	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Patrick Ollier	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Pierre Lellouche	H	F
Nommé-e au Gouvernement	Roselyne Bachelot	F	H
Nommé-e au Gouvernement	Thierry Mariani	H	H
Nommé-e au Gouvernement	Valérie Pécresse	F	H
Nommé-e au Gouvernement	Xavier Bertrand	H	F
Nommé-e au Gouvernement	Yves Jégo	H	H
Mission de plus de 6 mois	Jean-François Chossy	H	H
Mission de plus de 6 mois	Pierre Bédier	H	F
Mission de plus de 6 mois	Pierre Cardo	H	H
Décédé-e	Arlette Franco	F	H
Décédé-e	Françoise Olivier-Coupeau	F	H
Décédé-e	Gabriel Biancheri	H	F
Décédé-e	Jean Marsaudon	H	F
Décédé-e	Jean-Marie Demange	H	F
Décédé-e	Jean-Paul Charié	H	F
Décédé-e	Jean-Yves Besselat	H	H
Décédé-e	Michel Debet	H	F
Décédé-e	Patrick Roy	H	F
Décédé-e	Paul-Henri Cugnenc	H	H
		H	40
		F	9
		TOTAL	49

Pendant la XIIIème législature, 49 suppléant-e-s ont siégé : 35 hommes et 14 femmes. Ces suppléant-e-s ont remplacé 49 titulaires, 40 hommes et 9 femmes. Une contrainte paritaire, pour un-e suppléant-e de sexe opposé, aurait permis à 40 suppléantes de siéger et d'augmenter la **part des femmes de 18,5% à 23,9%** :

107 (élues au 2nd tour, 2007)
- 9 (femmes suppléantes qui ont siégé)
+ 40 (femmes suppléantes qui auraient siégé)
= $(136 \times 100) / 577 = 23,9\%$

Tab.20 : Nombre et % de suppléant-e-s des ministres du gouvernement Ayrault (2) qui vont siéger pendant la XIV^{ème} législature

Nom du/ de la titulaire	Fonctions	Sexe titulaire	Sexe suppléant-e
Jean-Marc Ayrault	Premier ministre	H	H
Laurent Fabius	ministre des affaires étrangères	H	H
Pierre Moscovici	ministre de l'économie et des finances	H	H
Marisol Touraine	ministre des affaires sociales et de la santé	F	H
Cécile Duflot	ministre de l'égalité des territoires et du logement	F	F
Manuel Valls	ministre de l'intérieur	H	H
Delphine Batho	ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	F	H
Aurélie Filippetti	ministre de la culture et de la communication	F	H
Geneviève Fioraso	ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	F	H
Stéphane Le Foll	ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	H	F
Marylise Lebranchu	ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique	F	H
Victorin Lurel	ministre des outre-mer	H	F
Sylvia Pinel	ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme	F	H
Valérie Fourneyron	ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	F	H
Jérôme Cahuzac	ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget	H	H
George Pau-Langevin	ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative	F	F
Alain Vidalies	ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement	H	F
François Lamy	ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville	H	H
Bernard Cazeneuve	ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes	H	F
Michèle Delaunay	ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie	F	H
Benoît Hamon	ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation	H	H
Marie-Arlette Carlotti	ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion	F	H
Frédéric Cuvillier	ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche	H	F
Kader Arif	ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants	H	F
Guillaume Garot	ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire	H	F
		H	14
		F	11
		TOTAL	25

Sur 25 ministres élu-e-s député-e-s (Michel Sapin étant suppléant d'un député), il y a 14 hommes et 11 femmes. Ces titulaires seront remplacés par 25 suppléant-e-s, 16 hommes et 9 femmes.

Les femmes vont passer de 155 à 153 à l'Assemblée nationale, soit une réduction de 26,9% à 26,5%. Une contrainte paritaire, pour un-e suppléant-e de sexe opposé, permettrait à 14 suppléantes de siéger et d'augmenter **la part des femmes à 27,7%** :

155 (députées après le 2nd tour, 2012)

- 9 (femmes suppléantes des ministres qui vont siéger)

+ 14 (femmes suppléantes qui auraient siégé)

= $(160 \times 100) / 577 = 27,7\%$.





Paris, le 18 Juin 2012,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Parité : encore bien loin de l'objectif fixé mais en nette progression !

Comme à chaque élection, les membres de l'Observatoire de la parité constatent que la mise en œuvre de l'objectif constitutionnel de parité, quoique trop lente, marque néanmoins un progrès.

Le pourcentage de femmes élues à l'Assemblée Nationale lors de ce dernier scrutin est passé de 18,7% en 2007 à 26,9%.

Il reste en deçà du seuil fixé par l'Europe (30%) pour qu'un groupe quel qu'il soit, puisse exercer un poids politique sur une assemblée.

Dans cette lente progression de la féminisation, les partis politiques ne sont pas égaux :

- à gauche, sur les 44,8% de femmes investies, **36,7% ont été élues.**

Le parti socialiste compte 37,5% de femmes parmi ses députés élus, le parti radical de gauche, 33,3%, Europe-Ecologie-Les Verts, 52,9%.

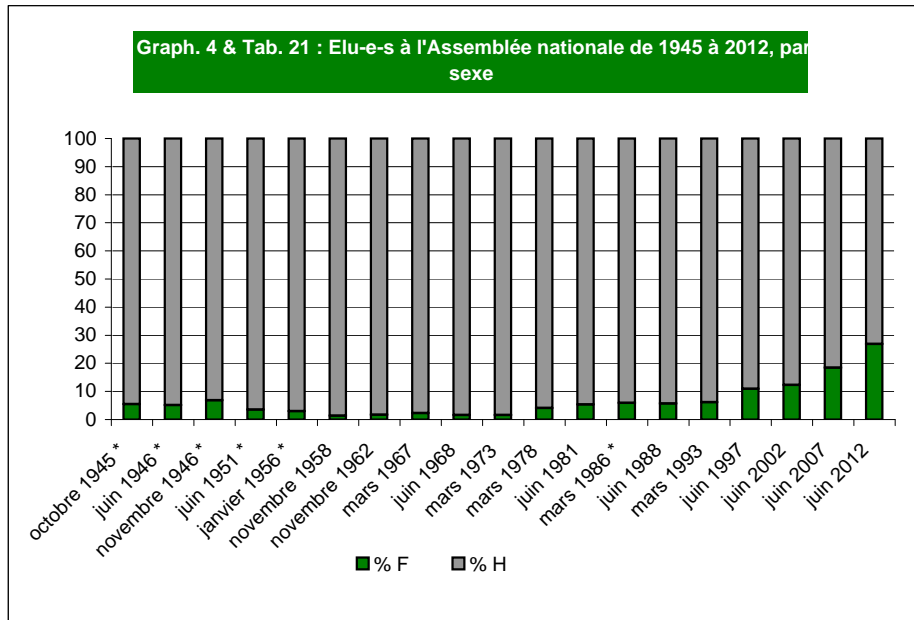
- à droite, les femmes représentaient 38,4% de candidates, **12,8% ont été élues.**

Les partis centristes n'ont aucune députée et 13,9% des élus de l'UMP sont des élues.

Ces disparités mettent en lumière les stratégies électorales des partis politiques et, en particulier, l'attribution de circonscriptions plus difficiles aux femmes. Le projet paritaire revendiqué par les partis de gauche a permis le renouvellement des élu-e-s et l'élection d'un plus grand nombre de femmes.

Toutefois, à l'heure où les femmes ont été nommées, à parité au gouvernement, les hommes sont encore élus majoritairement au Parlement, y compris à gauche.

Les membres de l'Observatoire maintiennent leur vigilance et préciseront, dans un rapport à destination de tous les législateurs et législatrices, leurs recommandations pour accéder à une véritable gouvernance paritaire.



Date d'élection	Total	H	F	% F
octobre 1945 *	586	554	32	5,5
juin 1946 *	586	556	30	5,1
novembre 1946 *	619	577	42	6,8
juin 1951 *	627	605	22	3,5
janvier 1956 *	627	608	19	3,0
novembre 1958	579	571	8	1,4
novembre 1962	482	474	8	1,7
mars 1967	487	476	11	2,3
juin 1968	487	479	8	1,6
mars 1973	490	482	8	1,6
mars 1978	491	471	20	4,1
juin 1981	491	465	26	5,3
mars 1986 *	577	543	34	5,9
juin 1988	577	544	33	5,7
mars 1993	577	542	35	6,1
juin 1997	577	514	63	10,9
juin 2002	577	506	71	12,3
juin 2007	577	470	107	18,5
juin 2012	577	422	155	26,9

* Scrutin de liste à la représentation proportionnelle

Depuis l'ordonnance d'avril 1944 autorisant les femmes à être électrices et éligibles, l'Assemblée nationale se sera féminisée très lentement, passant de 5,5% à 10,9%, soit 5 points en plus de 50 ans, avant la loi constitutionnelle de 1999 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes. Depuis les réformes paritaires mises en place, le pourcentage de députées atteint désormais 26,9% en 2012, 15 points supplémentaires en 10 ans.

Si une accélération est remarquée, l'objectif de parité (50/50) n'est pas encore atteint et reste en deçà des seuils fixés par le Conseil de l'Europe et le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (30%) ou par l'Union européenne (40%) pour qu'un groupe quel qu'il soit, puisse exercer un poids politique sur une assemblée.

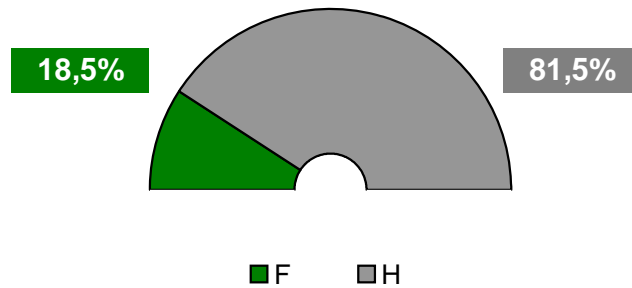
Tab.22 : Nombre et % de candidat-e-s et d'élu-e-s par nuances aux élections législatives de juin 2007 et 2012

Partis politiques	2007										2012									
	Candidat-e-s				Elu-e-s				Candidat-e-s élu-e-s, par sexe		Candidat-e-s				Elu-e-s				Candidat-e-s élu-e-s, par sexe	
	Total	H	F	% F	Total	H	F	% F	% H	% F	Total	H	F	% F	Total	H	F	% F	% H	% F
EXG	1351	735	616	45,6							1058	557	501	47,4	0					
COM/FG	512	274	238	46,5	15	12	3	20,0	4,4	1,3	558	289	269	48,2	10	8	2	20,0	2,8	0,7
SOC	523	285	238	45,5	186	138	48	25,8	48,4	20,2	471	255	216	45,9	280	175	105	37,5	68,6	48,6
DVG	209	152	57	27,3	15	10	5	33,3	6,6	8,8	250	209	41	16,4	22	17	5	22,7	8,1	12,2
RDG	66	45	21	31,8	7	3	4	57,1	6,7	19,0	70	43	27	38,6	12	8	4	33,3	18,6	14,8
VEC	532	264	268	50,4	4	3	1	25,0	1,1	0,4	464	235	229	49,4	17	8	9	52,9	3,4	3,9
ECO	410	214	196	47,8							617	339	278	45,1	0					
UDFD/MODM/CEN	529	334	195	36,9	3	3	0	0,0	0,9	0,0	344	216	128	37,2	2	2	0	0,0	0,9	0,0
NCE											108	73	35	32,4	12	12	0	0,0	16,4	0,0
PRV											98	56	42	42,9	6	6	0	0,0	10,7	0,0
ALLI											50	35	15	30,0	2	2	0	0,0	5,7	0,0
MAJ	104	75	29	27,9	22	22	0	0,0	29,3	0,0										
UMP	548	402	146	26,6	313	268	45	14,4	66,7	30,8	503	374	129	25,6	194	167	27	13,9	44,7	20,9
DVD	291	242	49	16,8	9	9	0	0,0	3,7	0,0	784	470	314	40,1	15	13	2	13,3	2,8	0,6
MPF	410	206	204	49,8	1	0	1	100,0	0,0	0,5										
CPNT	245	123	122	49,8																
FN	557	285	272	48,8							571	291	280	49,0	2	1	1	50,0	0,3	0,4
EXD	393	219	174	44,3							76	47	29	38,2	1	1	0	0,0	2,1	0,0
AUT											502	411	91	18,1						
REG	84	55	29	34,5	1	1	0	0,0	1,8	0,0	79	54	25	31,6	2	2	0	0,0	3,7	0,0
DIV	876	553	323	36,9	1	1	0	0,0	0,2	0,0										
TOTAL	7640	4463	3177	41,6	577	470	107	18,5	10,5	3,4	6603	3954	2649	40,1	577	422	155	26,9	10,7	5,9
Sous-Total gauche	3603	1969	1634	45,4	227	166	61	26,9	8,4	3,7	3488	1927	1561	44,8	341	216	125	36,7	11,2	8,0
Sous-Total droite	3077	1886	1191	38,7	348	302	46	13,2	16,0	3,9	2534	1562	972	38,4	234	204	30	12,8	13,1	3,1

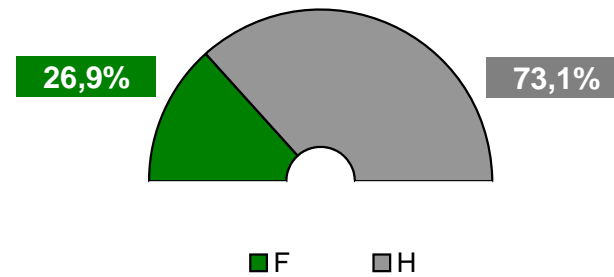
En 2012, sur les 216 candidates présentées par le PS, 105 ont été élues députées, soit 48,6% de candidates élues. Un contexte politique favorable et un partage de plus en plus paritaire des circonscriptions "gagnables" ont permis une progression de plus de 28 points entre les résultats obtenus en 2007 (20,2% de candidates élues) et en 2012.

En comparaison, en 2007, l'UMP qui avait obtenu la majorité des sièges, 45 femmes ont été élues députées, sur les 146 candidates, soit 30,8% de candidates élues. En 2012, les résultats moins favorables aux partis de droite ont conduit à une moindre réussite des femmes, sur les 30 femmes élues à droite, 27 sont UMP, soit 20,9% des candidates élues.

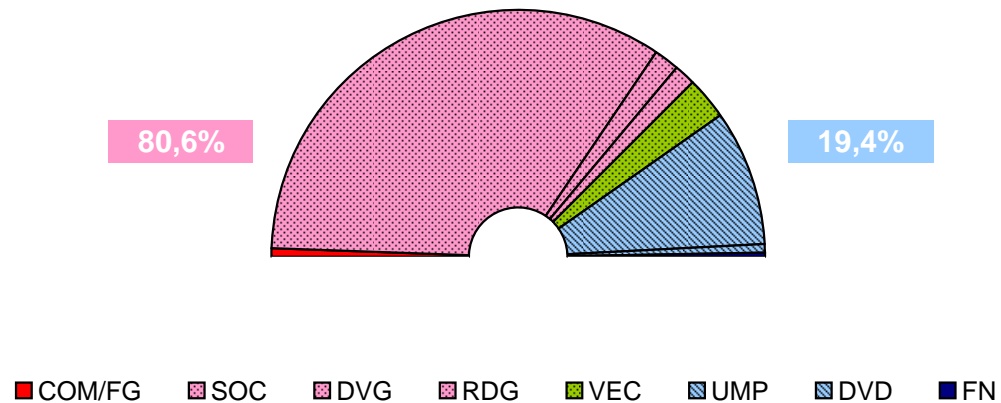
Graph. 5 : % d'élus à l'Assemblée nationale en 2007



Graph. 6 : % d'élus à l'Assemblée nationale en 2012



Graph. 7 : % d'élus à l'Assemblée nationale, par parti, en 2012



Dans cette lente progression de la féminisation, les partis politiques ne sont pas égaux :

- **à gauche**, sur les 44,8% de femmes investies, 36,7% ont été élues.

Le PS compte 37,5% de femmes parmi ses députés élus, le PRG, 33,3%, EELV, 52,9%.

- **à droite**, les femmes représentaient 38,4% de candidates, 12,8% ont été élues.

Les **partis centristes** n'ont aucune députée et 13,9% des élus de l'UMP sont des élus.

Tab.23 : Nombre et % d'élus sortants et entrants en 2007 et 2012

	2007				2012			
	Total	%	F	%F	Total	%	F	%F
Sortant-e-s	406	70,4	57	14,0	340	58,9	68	20,0
Entrant-e-s	171	29,6	50	29,2	237	41,1	87	36,7
TOTAL	577	100,0	107	18,5	577	100,0	155	26,9

En 2007, après une précédente législature avec une majorité de droite, le poids des sortants est très importants, puisqu'ils représentent 70,4% des élus. Sortant d'une assemblée composée à 12,3% de femmes en 2002, les sortants sont très majoritairement masculins (76,0%).

En 2012, du fait d'un changement de majorité parlementaire, les sortants représentent 58,9%. Si les entrant-e-s sont plus nombreux, ils sont encore majoritairement masculins (63,3%).

Tab.24 : Nombre et % d'élus au 1er tour

Nuances politiques	1997			2002			2007			2012		
	Total	F	% F	Total	F	% F	Total	F	% F	Total	F	% F
PCF	1	1	100,0									
PS				2	0	0,0	1	0	0,0	22	7	31,8
DVG										1	1	100,0
RDG										1	1	100,0
VEC										1	0	0,0
UDF/NCE	3	0	0,0	6	0	0,0	8	0	0,0	1	0	0,0
RPR/UMP	6	3	50,0	46	2	4,3	98	11	11,2	9	0	0,0
DVD	1	1	100,0	1	0	0,0	2	0	0,0	1	1	100,0
DL				2	1	50,0						
MPF				1	0	0,0	1	1	100,0			
TOTAL	11	5	45,4	58	3	5,2	110	12	12,2	36	10	27,8
Sous-Total gauche	1	1	100,0	2	0	0,0	1	0	0,0	25	9	36,0
Sous-Total droite	10	4	40,0	56	3	5,4	109	12	11,0	11	1	9,1

En 2012, sur les 36 député-e-s élus au 1er tour, 10 sont des femmes dont 9 de gauche, soit 27,8%.

En 2007, sur les 110 élu-e-s au 1er tour, 12 sont des femmes, uniquement des femmes de droite, appartenant à la majorité parlementaire sortante, soit 12,2%.

Tab.25 : Nombre et % d'élus pour la 1ère fois

	2002			2007			2012		
	Total	1er mandat	%	Total	1er mandat	%	Total	1er mandat	%
Hommes	506	141	27,9	470	89	18,9	422	131	31,0
Femmes	71	34	47,9	107	43	40,2	155	86	55,5
TOTAL	577	175	30,3	577	132	22,9	577	217	37,6
% F	12,3	19,4		18,5	32,6		26,9	39,6	

En 2012, 217 député-e-s sont élus pour la première fois, soit 37,6%, 14 points de plus qu'en 2007 et témoignent d'un certain renouvellement de l'Assemblée nationale pour cette XIVème législature. Sur les 155 femmes élues, pour 86 d'entre elles, c'est un premier mandat, soit 55,5%.

Les femmes participent à ce renouvellement des députés puisqu'elles sont de plus en plus nombreuses ; leur nombre a doublé entre 2007 et 2012, sous l'impulsion des élues du PS.

Tab.26 : Age moyen des élu-e-s en 2007 et 2012

	2002	2007	2012
Hommes	53,9 ans	55,5 ans	55,2 ans
Femmes	52,9 ans	53,6 ans	52,9 ans
TOTAL	53,8 ans	55,2 ans	54,6 ans

La moyenne d'âge des élu-e-s réduit très légèrement passant de 55,2 ans en 2007 à 54,6 ans en 2012 mais reste supérieure à celle des 53,8 ans des élu-e-s en 2002. La moyenne d'âge des députées revient en 2012 à celle de 2002 soit 52,9 ans.

Malgré l'arrivée importante de 217 élu-e-s nouveaux à l'Assemblée nationale, la moyenne d'âge reste peu ou prou identique aux deux législatures précédentes. Le renouvellement observé semble concerner les personnels plutôt que les profils.

Tab.27 : Age moyen des sortant-e-s et entrant-e-s en 2012

	Total	H	F
sortant-e	57,9	58,2	56,7
entrant-e	49,9	49,9	50,0
TOTAL	54,6	55,2	52,9

Les entrant-e-s sont en moyenne plus jeunes de 8 ans que les sortant-e-s ; 6 ans de différence en moyenne entre les entrantes et les sortantes.

Tab.28 : Nombre et % d'élu-e-s par tranche d'âge, en 2012 et 2007

Ages	2007			2012		
	Total	%	% F	Total	%	% F
22-30	1	0,2	0,0	1	0,2	0,6
31-40	20	3,5	5,6	51	8,8	12,9
41-50	128	22,2	27,1	124	21,5	21,3
51-60	234	40,6	43,0	191	33,1	36,1
61-70	181	31,4	24,3	192	33,3	29,0
plus de 70	13	2,3	0,0	18	3,1	0,0
TOTAL	577	100,0	100,0	577	100,0	100,0

Globalement, en 2012, plus de 69,4% des élu-e-s ont 51 ans et plus (contre 74,3% en 2007) ; les femmes étant plutôt concentrées dans la tranche d'âge des 51-60. Ce "vieillissement" de la population à l'Assemblée nationale s'explique par exemple, par la pratique des investitures, du cumul de mandats dans le temps et la difficile articulation des responsabilités professionnelle, familiale et politique pour de nombreuses femmes.

Il est à noter, toutefois, que la tranche d'âge "31-40" est passée de 3,5% à 8,8%, laissant entrevoir une nouvelle génération de député-e-s. Ce timide rajeunissement semble plutôt l'apanage des femmes (12,9%).

Tab.29 : Professions* des élu-e-s 2007 et 2012

	2007				2012			
	Total	% Total	Femmes	% Femmes	Total	% Total	Femmes	% Femmes
Indépendant-e-s	39	6,8	7	6,5	38	6,6	8	5,2
Permanent-e-s politique	52	9,0	8	7,5	44	7,6	7	4,5
Professions libérales	103	17,9	13	12,1	75	13,0	13	8,4
Professions (autres)	72	12,5	19	17,8	92	15,9	26	16,8
Retraité-e-s	58	10,1	10	9,3	87	15,1	20	12,9
Secteur privé	93	16,1	20	18,7	89	15,4	32	20,6
Secteur public	160	27,7	30	28,0	152	26,3	49	31,6
TOTAL	577	100,0	107	100,0	577	100,0	155	100,0

Tab.30 : Professions* des élu-e-s affinées 2007 et 2012

	2007				2012			
	Total	% Total	F	% F	Total	% Total	F	% F
Cadre secteur privé	84	14,6	17	15,9	83	14,4	29	18,7
Cadre secteur public	77	13,3	17	15,9	88	15,3	26	16,8
Employé-e-s secteur privé	8	1,4	3	2,8	6	1,0	3	1,9
Employé-e-s secteur public	7	1,2	1	0,9	5	0,9	3	1,9
Indépendant-e-s	39	6,8	7	6,5	38	6,6	8	5,2
Ouvrier/ère secteur privé	1	0,2	0	0,0	0	0	0	0,0
Permanent-e-s politique	52	9,0	8	7,5	44	7,6	7	4,5
Professions enseignement	67	11,6	12	11,2	50	8,7	17	11,0
Professions juridiques	46	8,0	6	5,6	37	6,4	4	2,6
Professions libérales	8	1,4	1	0,9	13	2,3	4	2,6
Professions médicales	58	10,1	6	5,6	34	5,9	8	5,2
Professions (autres)	72	12,5	19	17,8	91	15,8	25	16,1
Retraité-e-s libéral	4	0,7		0,0	7	1,2	1	0,6
Retraité-e-s privé	7	1,2		0,0	22	3,8	3	1,9
Retraité-e-s public	28	4,9	7	6,5	53	9,2	14	9,0
Retraité-e-s (autres)	19	3,3	3	2,8	5	0,9	2	1,3
TOTAL	577	100,0	107	100,0	577	100,0	155	100,0

Sous-total "cadres supérieurs"***	392	67,9	67	62,6	349	60,5	95	61,3
Sous-total "retraité-e-s"	58	10,1	10	9,3	87	15,1	20	12,9

** comprenant les cadres du secteur privé et du secteur public, les permanent-e-s politiques, les professions de l'enseignement, les professions juridiques, médicales et libérales.

Tab.31 : Professions* des élu-e-s affinées par nuance PS/UMP 2012

	Total SOC	% Total SOC	F	% F	Total UMP	% Total UMP	F	% F
Cadre secteur privé	40	14,3	19	18,1	27	13,9	7	25,9
Cadre secteur public	52	18,6	18	17,1	23	11,9	3	11,1
Employé-e-s secteur privé	1	0,4	1	1,0		0,0		0,0
Employé-e-s secteur public	5	1,8	3	2,9		0,0		0,0
Indépendant-e-s	10	3,6	4	3,8	18	9,3	2	7,4
Permanent politique	19	6,8	4	3,8	20	10,3	1	3,7
Professions enseignement	31	11,1	14	13,3	11	5,7	3	11,1
Professions juridiques	13	4,6	3	2,9	18	9,3	1	3,7
Professions libérales	4	1,4	1	1,0	6	3,1	3	11,1
Professions médicales	13	4,6	4	3,8	15	7,7	1	3,7
Professions (autres)	44	15,7	18	17,1	35	18,0	6	22,2
Retraité-e-s libéral	1	0,4	1	1,0	5	2,6		0,0
Retraité-e-s privé	11	3,9	3	2,9	7	3,6		0,0
Retraité-e-s public	33	11,8	10	9,5	7	3,6		0,0
Retraité-e-s (autres)	3	1,1	2	1,9	2	1,0		0,0
TOTAL	280	100,0	105	100,0	194	100,0	27	100,0

* statut professionnel déclaré par les candidat-e-s au moment du dépôt des candidatures

Globalement, tant en 2012 qu'en 2007, les députées se sont déclarées comme appartenant au secteur public, principalement comme cadres supérieurs (61,3%). Cette analyse est confirmée par nuances politiques avec quelques nuances toutefois entre les deux grandes formations :

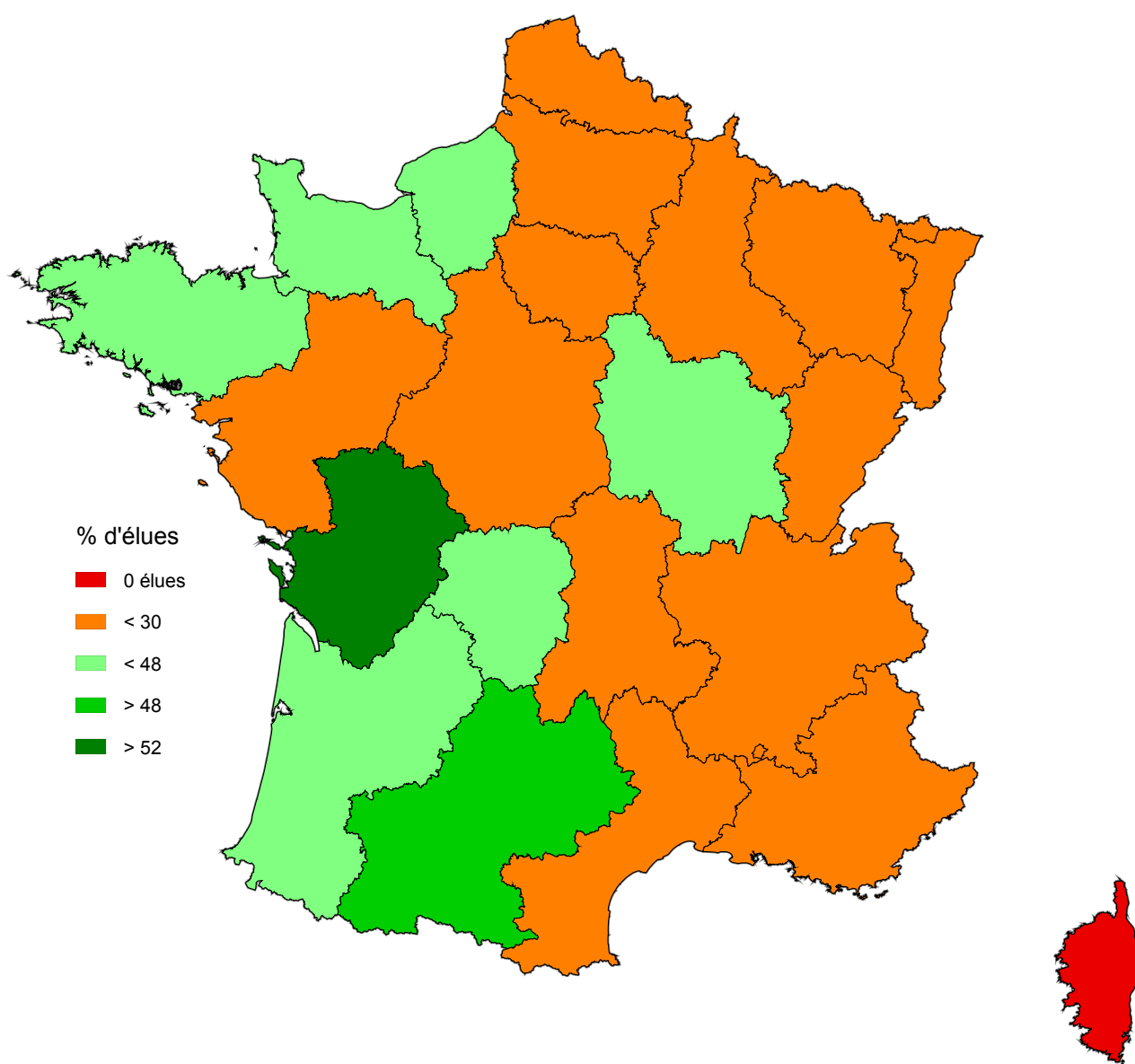
* les élues du PS travaillent ou ont travaillé majoritairement dans le secteur public;

* les élues de l'UMP sont issues, pour une part importante, du secteur privé, comme cadre et professions libérales.

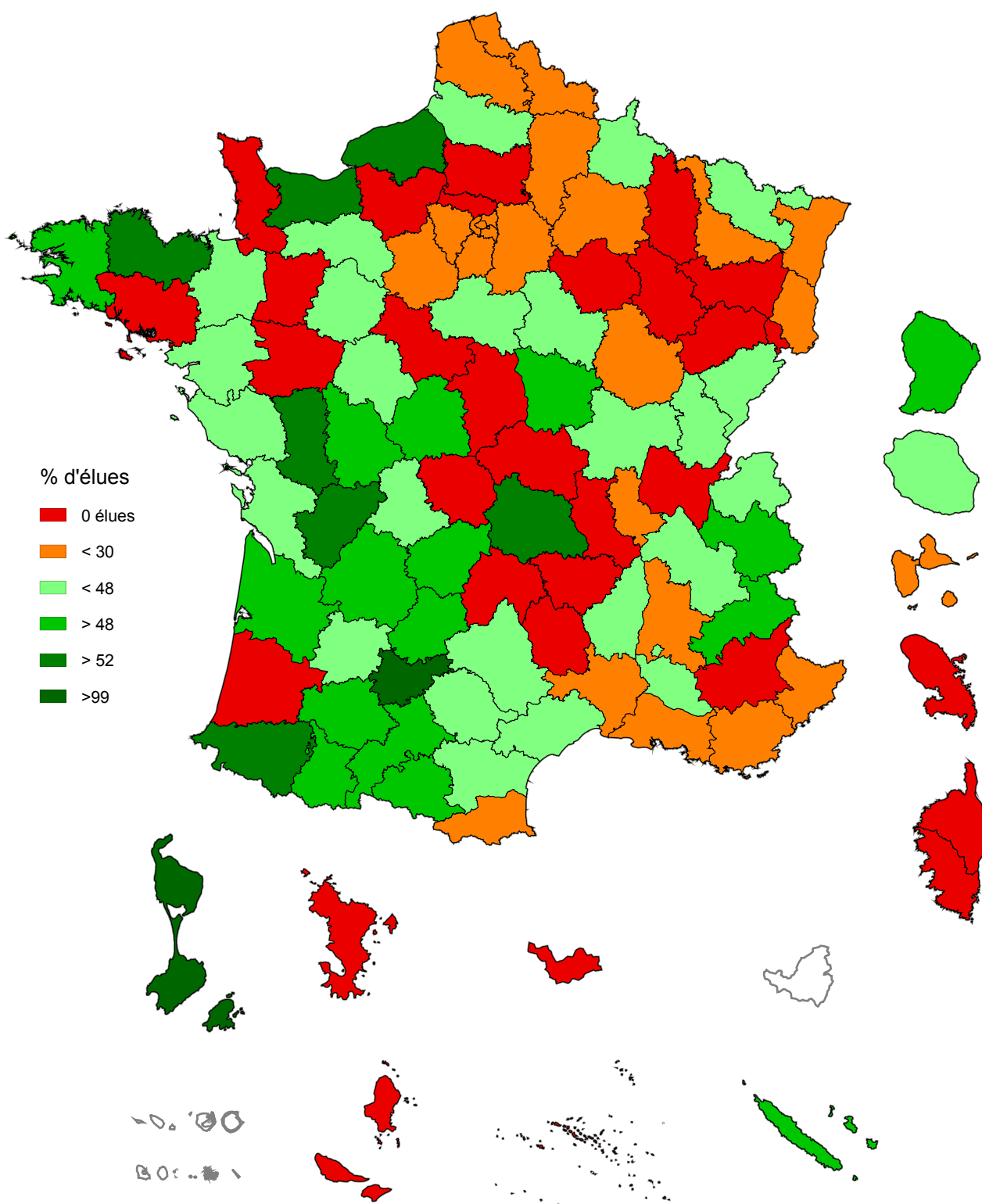
Tab.32 : Détails des regroupements des professions

Professions	Professions affinées	Profession
Indépendant-e-s	Indépendant-e-s	Administrateur de sociétés
		Artisan
		Commerçant
		Industriel-Chef entreprise
		Agriculteur-propriétaire exploit.
Permanent-e politique	Permanent-e politique	Permanent politique
Professions libérales	Professions juridiques	Avocat
		Conseiller juridique
		Huissier
		Notaire
	Professions libérales	Autre profession libérale
		Chirurgien
	Professions médicales	Dentiste
		Médecin
		Pharmacien
		Vétérinaire
Professions (autres)	Professions (autres)	Assistante sociale
		Autre profession
		Homme de lettres et Artiste
		Journaliste et autre média
		Marin (patron)
		Marin (salarié)
		Ministre du culte
		Propriétaire
		Salarié agricole
		Sans profession déclarée
		Etudiant
Retraité-e-s	Retraité-e libéral	Retraité des professions libérales
	Retraité-e privé	Retr.artis.commerc.chef d entrep. Retraité salarié privé
	Retraité-e public	Retraité de l'enseignement
		Retraité des entreprises publiques
		Retraité fonct.publique (sf enseig.)
	Retraité-e-s (autres)	Autre retraité Retraité agricole
	Secteur privé	Cadre secteur privé
Agent d'assurances		
Agent général d'assurances		
Agent immobilier		
Architecte		
Autre cadre (secteur privé)		
Cadre supérieur (secteur privé)		
Entrepreneur en batiments		
Expert comptable		
Ingénieur		
Ingénieur conseil		
Représentant de commerce		
Employé-e secteur privé		Agent technique et technicien
		Contremaitre
Ouvrier/ère secteur privé	Employé (secteur privé) Ouvrier (secteur privé)	
Secteur public	Cadre secteur public	Cadre (entreprises publiques)
		Cadre sup. (entreprises publiques)
		Fonctionnaire de catégorie A
		Grands corps de l'état
	Employé-e secteur public	Agent subalterne (entr.publiques)
		Employé (autres entrep. publiques)
		Fonctionnaire de catégorie B
	Professions d'enseignement	Fonctionnaire de catégorie C
		Enseignant 1er deg.-directeur école
		Professeur de faculté
		Professeur du secondaire et techn.
Professions juridiques	Magistrat	
Professions médicales	Salarié du secteur médical	

Carte 3 : % d'élues par région



Carte 4 : % d'élues par département



source : Ministère de l'intérieur, 18 juin 2012

Tab. 33 : Nombre et % d'élues par régions et départements

Code	Libellé du département	Total	F	%F
67	BAS RHIN	9	1	11,1
68	HAUT RHIN	6	1	16,7
	ALSACE	15	2	13,3
24	DORDOGNE	4	2	50,0
33	GIRONDE	12	6	50,0
40	LANDES	3	0	0,0
47	LOT ET GARONNE	3	1	33,3
64	PYRENEES ATLANTIQUES	6	4	66,7
	AQUITAINE	28	13	46,4
3	ALLIER	3	0	0,0
15	CANTAL	2	0	0,0
43	HAUTE LOIRE	2	0	0,0
63	PUY DE DOME	5	3	60,0
	AUVERGNE	12	3	25,0
21	COTE D'OR	5	1	20,0
58	NIEVRE	2	1	50,0
71	SAONE ET LOIRE	5	2	40,0
89	YONNE	3	1	33,3
	BOURGOGNE	15	5	33,3
22	COTES D'ARMOR	5	3	60,0
29	FINISTERE	8	4	50,0
35	ILLE ET VILAINE	8	3	37,5
56	MORBIHAN	6	0	0,0
	BRETAGNE	27	10	37,0
18	CHER	3	0	0,0
28	EURE ET LOIR	4	1	25,0
36	INDRE	2	1	50,0
37	INDRE ET LOIRE	5	2	40,0
41	LOIR ET CHER	3	0	0,0
45	LOIRET	6	2	33,3
	CENTRE	23	6	26,1
8	ARDENNES	3	1	33,3
10	AUBE	3	0	0,0
51	MARNE	5	1	20,0
52	HAUTE MARNE	2	0	0,0
	CHAMPAGNE-ARDENNE	13	2	15,4
2A	CORSE SUD	2	0	0,0
2B	HAUTE CORSE	2	0	0,0
	CORSE	4	0	0,0
25	DOUBS	5	2	40,0
39	JURA	3	1	33,3
70	HAUTE SAONE	2	0	0,0
90	TERRITOIRE DE BELFORT	2	0	0,0
	FRANCHE-COMTE	12	3	25,0
75	PARIS	18	5	27,8
77	SEINE ET MARNE	11	1	9,1
78	YVELINES	12	2	16,7
91	ESSONNE	10	3	30,0
92	HAUTS DE SEINE	13	2	15,4
93	SEINE SAINT-DENIS	12	3	25,0
94	VAL DE MARNE	11	1	9,1
95	VAL D'OISE	10	0	0,0
	ILE DE France	97	17	17,5

Code	Libellé du département	Total	F	%F
11	AUDE	3	1	33,3
30	GARD	6	1	16,7
34	HERAULT	9	3	33,3
48	LOZERE	1	0	0,0
66	PYRENEES ORIENTALES	4	1	25,0
LANGUEDOC-ROUSSILLON		23	6	26,1
19	CORREZE	2	1	50,0
23	CREUSE	1	0	0,0
87	HAUTE VIENNE	3	1	33,3
LIMOUSIN		6	2	33,3
54	MEURTHE ET MOSELLE	6	1	16,7
55	MEUSE	2	0	0,0
57	MOSELLE	9	4	44,4
88	VOSGES	4	0	0,0
LORRAINE		21	5	23,8
9	ARIEGE	2	1	50,0
12	AVEYRON	3	1	33,3
31	HAUTE GARONNE	10	5	50,0
32	GERS	2	1	50,0
46	LOT	2	1	50,0
65	HAUTES PYRENEES	2	1	50,0
81	TARN	3	1	33,3
82	TARN ET GARONNE	2	2	100,0
MIDI-PYRENEES		26	13	50,0
59	NORD	21	2	9,5
62	PAS DE CALAIS	12	2	16,7
NORD-PAS-DE-CALAIS		33	4	12,1
14	CALVADOS	6	4	66,7
50	MANCHE	4	0	0,0
61	ORNE	3	1	33,3
BASSE NORMANDIE		13	5	38,5
27	EURE	5	0	0,0
76	SEINE MARITIME	10	7	70,0
HAUTE NORMANDIE		15	7	46,7
44	LOIRE ATLANTIQUE	10	4	40,0
49	MAINE ET LOIRE	7	0	0,0
53	MAYENNE	3	0	0,0
72	SARTHE	5	2	40,0
85	VENDEE	5	2	40,0
PAYS DE LA LOIRE		30	8	26,7
2	AISNE	5	1	20,0
60	OISE	7	0	0,0
80	SOMME	5	2	40,0
PICARDIE		17	3	17,6
16	CHARENTE	3	2	66,7
17	CHARENTE MARITIME	5	2	40,0
79	DEUX SEVRES	3	2	66,7
86	VIENNE	4	2	50,0
POITOU-CHARENTES		15	8	53,3
4	ALPES DE HAUTE PROVENCE	2	0	0,0
6	ALPES MARITIMES	9	1	11,1
13	BOUCHES DU RHONE	16	3	18,8
83	VAR	8	2	25,0
84	VAUCLUSE	5	2	40,0
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR		40	8	20,0

Code	Libellé du département	Total	F	%F
1	AIN	5	0	0,0
5	HAUTES ALPES	2	1	50,0
7	ARDECHE	3	1	33,3
26	DROME	4	1	25,0
38	ISERE	10	4	40,0
42	LOIRE	6	0	0,0
69	RHONE	14	3	21,4
73	SAVOIE	4	2	50,0
74	HAUTE SAVOIE	6	2	33,3
RHONES-ALPES		54	14	25,9
ZA	GUADELOUPE	4	1	25,0
ZB	MARTINIQUE	4	0	0,0
ZC	GUYANE	2	1	50,0
ZD	LA REUNION	7	3	42,9
ZM	MAYOTTE	2	0	0,0
ZN	NOUVELLE CALEDONIE	2	1	50,0
ZP	POLYNESIE FRANCAISE	3	0	0,0
ZS	SAINT PIERRE ET MIQUELON	1	1	100,0
ZW	WALLIS-ET-FUTUNA	1	0	0,0
ZX	SAINT-MARTIN/SAINT-BARTHELEMY	1	0	0,0
ZZ	FRANCAIS DE L'ETRANGER	11	4	36,4

	0 élue
	0 élue (département d'1 ou 2 députés)
	< 30%
	< 48%
	> 48%
	< 52%
	> 99%

La parité n'est pas présente à égalité sur l'ensemble du territoire : **31 départements sur 107 n'ont aucune femme élue**, contre 16 qui comptent autant de femmes que d'hommes élus.

6 régions à l'Ouest de la France comprennent plus de 35% d'élues. Seule, la région Corse n'a aucune députée.

Pour la première fois, 11 député-e-s représentant les Français-e-s de l'étranger ont été élus le 17 juin 2012, dont 4 femmes (3PS et 1UMP), soit 36,4%.

Tab.34 : Nombre de mandats concomitants pour les député-e-s, par sexe, en 2009

Nombre de mandats	Total	H	F	% F
1	73	55	18	24,7
2	332	262	70	21,1
3	148	131	17	11,5
4	23	20	3	13,0
TOTAL	576	468	108	18,8

Les députées cumulent beaucoup moins que leurs homologues masculins qui majoritairement assument en même temps un autre mandat, voire deux mandats, en plus de leur mandat de député (député-maire, député-président de conseil général ou régional, député-maire et président de communauté de communes ou d'agglomération, etc.)

Tab.35 : Nombre et % d'élu-e-s par mandats concomitants, par sexe, en 2009

Nombre de mandats	Total	H	% H	F	% F
1	73	55	11,8	18	16,7
2	332	262	56,0	70	64,8
3	148	131	28,0	17	15,7
4	23	20	4,3	3	2,8
TOTAL	576	468	100,0	108	100,0

Sur les 108 députées, 64,8% d'entre elles avaient un mandat en plus de leur mandat de député. Sur les 468 députés, 56,0% d'entre eux exerçaient un autre mandat et 28,0% cumulaient deux autres mandats (contre 15,7% pour les femmes).

Tab.36 : Nombre et % d'élues en 2012, par mandats successifs, depuis 1997

Nombre de mandats	Total	F	% F
1	226	86	38,1
2	134	42	31,3
3	110	17	15,5
4	107	10	9,3
TOTAL	577	155	26,9

Au regard de la faible féminisation de l'Assemblée nationale, les femmes sont largement minoritaires parmi les député-e-s faisant plusieurs mandats successifs. Elles ne sont que 10 femmes dans cette XIVème législature à avoir fait 4 mandats successifs contre 97 hommes.

Tab.37 : Nombre et % d'élu-e-s en 2012, par mandats successifs, par sexe, depuis 1997

Nombre de mandats	Total	% Total	H	% H	F	% F
1	226	39,2	140	33,2	86	55,5
2	134	23,2	92	21,8	42	27,1
3	110	19,1	93	22,0	17	11,0
4	107	18,5	97	23,0	10	6,5
TOTAL	577	100,0	422	100,0	155	100,0

Tab.38 : Moyenne de mandats successifs, par sexe, de 1997 à 2012

	Total	H	F
Moyenne de mandats	2,2	2,3	1,7

La pratique du cumul dans le temps est une pratique plutôt masculine. Le renouvellement pour les hommes semble pourtant régulier sur ces 15 dernières années. Les nouveaux entrants, détenant leur premier mandat, représentent toutefois 33,2% des députés des 422 députés. Pour les femmes, il est possible de percevoir, sur les 155 élues, les effets des dispositifs paritaires avec un pourcentage plus important pour les nouvelles entrantes (55,5%) et les députées de la précédente législature (27,1%). Celles qui ont fait 3 ou 4 mandats successifs ne sont plus que 11,0% et 6,5%, respectivement.

Tab.39 : Composition du bureau de l'Assemblée nationale, par sexe - 26 et 27 juin 2012

	2007			2012		
	Total	F	% F	Total	F	% F
Président-e	1	0	0,0	1	0	0,0
Vices-président-e-s	6	1	16,7	6	3	50,0
Questeurs	3	1	33,3	3	1	33,3
Secrétaires	12	2	16,7	12	3	25,0
TOTAL	22	4	18,2	22	7	31,8

Malgré les souhaits exprimés par le président de la République et le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, quatrième personnage de l'Etat, est un homme.

Claude Bartolone, Député PS de Seine-Saint-Denis, élu mardi 26 juin au "Perchoir", succède à 11 présidents :

Jacques Chaban-Delmas (1958-1969, 1978-1981 et 1986-1988), Achille Peretti (1969-1973), Edgar Faure (1973-1978), Louis Mermaz (1981-1986), Laurent Fabius (1988-1992 et 1997-2000), Henri Emmanuelli (1992-1993), Philippe Séguin (1993-1997), Raymond Forni (2000-2002), Jean-Louis Debré (2002-mars 2007), Patrick Ollier (mars-juin 2007) et Bernard Accoyer (2007-2012).

Depuis 1958, parmi les 7 présidents de la République, 21 Premiers ministres, 6 présidents du Sénat et 12 de l'Assemblée nationale, seule une femme aura été l'un des quatre personnages importants de l'Etat (président de la République, Premier ministre, Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale), Edith Cresson, Première ministre de mai 1991 à avril 1992.

La composition du bureau se féminise, à l'image de l'Assemblée nationale. En 2012, le bureau compte 7 femmes, soit 31,8% dans une assemblée comprenant 26,9% de députées. En 2007, il y avait 18,5% de femmes dans l'hémicycle et 18,2% au sein du bureau.

Tab.40 : Composition des commissions de l'Assemblée nationale, par sexe - 19 juin 2012 - XIIIe législature

	Président-e			Vice-président-e			Secrétaire			Rapporteur-e général-e			Membres		
	Total	F	% F	Total	F	% F	Total	F	% F	T	F	% F	Total	F	% F
Commission des affaires culturelles et de l'éducation	1	1	100,0	4	0	0,0	3	2	66,7	0	0		65	28	43,1
Commission des affaires économiques	1	0	0,0	4	1	25,0	3	1	33,3	0	0		71	14	19,7
Commission des affaires étrangères	1	0	0,0	4	1	25,0	3	0	0,0	0	0		71	11	15,5
Commission des affaires sociales	1	0	0,0	4	1	25,0	4	1	25,0	0	0		71	26	36,6
Commission de la défense nationale et des forces armées	1	0	0,0	4	1	25,0	4	0	0,0	0	0		68	8	11,8
Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire	1	0	0,0	3	1	33,3	2	1	50,0	0	0		65	10	15,4
Commission des finances	1	0	0,0	4	0	0,0	4	0	0,0	1	0	0,0	72	8	11,1
Commission des lois	1	0	0,0	4	0	0,0	3	0	0,0	0	0		71	8	11,3
TOTAL	8	1	12,5	31	5	16,1	26	5	19,2	1	0	0,0	554	113	20,4

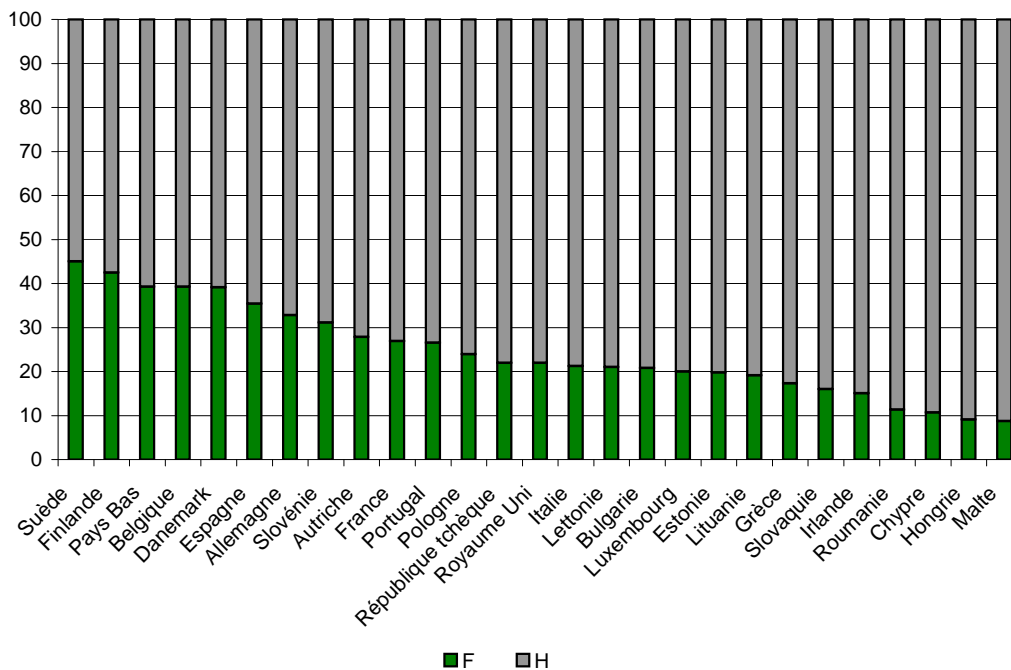
Tab.41 : Composition des commissions de l'Assemblée nationale, par sexe - 28 juin 2012 - XIVe législature

	Président-e			Vice-président-e			Secrétaire			Rapporteur-e général-e			Membres		
	Total	F	% F	Total	F	% F	Total	F	% F	T	F	% F	Total	F	% F
Commission des affaires culturelles et de l'éducation	1	0	0,0	4	3	75,0	4	3	75,0	0	0		71	33	46,5
Commission des affaires économiques	1	0	0,0	4	1	25,0	4	2	50,0	0	0		73	22	30,1
Commission des affaires étrangères	1	1	100,0	4	1	25,0	4	1	25,0	0	0		72	15	20,8
Commission des affaires sociales	1	1	100,0	4	1	25,0	4	2	50,0	0	0		72	31	43,1
Commission de la défense nationale et des forces armées	1	1	100,0	4	0	0,0	4	1	25,0	0	0		69	11	15,9
Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire	1	0	0,0	4	1	25,0	4	0	0,0	0	0		72	14	19,4
Commission des finances	1	0	0,0	4	2	50,0	4	0	0,0	1	0	0,0	73	11	15,1
Commission des lois	1	0	0,0	4	1	25,0	4	1	25,0	0	0		73	16	21,9
TOTAL	8	3	37,5	32	10	31,3	32	10	31,3	1	0	0,0	575	153	26,6

Suite aux élections législatives, la composition des commissions a été modifiée. A l'image de l'hémicycle, les commissions sont légèrement féminisées, les femmes représentent 26,6% des membres. Sur les 8 commissions permanentes de l'Assemblée nationale, trois sont présidées par une femme : la commission des affaires étrangères - Elisabeth Guigou, des affaires sociales - Catherine Lemorton et la commission de la défense nationale et des forces armées - Patricia Adam. En 2007, seule la commission des affaires culturelles et de l'éducation était présidée - Michèle Tabarot. Sans surprise, les commissions où les femmes sont les plus présentes sont la commission des affaires culturelles et de l'éducation et celle des affaires sociales. La féminisation de la commission des affaires économiques mérite d'être soulignée puisqu'elle atteint 30,1%, masse critique pour une nouvelle lecture des sujets traités. La commission des finances reste un bastion particulièrement masculin puisqu'elle ne comprend que 11 femmes, soit 15,1%. La fonction de rapporteur général demeure occupée par un homme.

Un effort de féminisation est notable dans les bureaux des différentes commissions, avec 26,9% de députées, elles sont 31,3% de vice-présidentes et 31,3% de secrétaires contre 16,1% et 19,2% sous la précédente législature.

**Graph. 8 et Tab.42 : % de femmes au sein des parlements des pays de l'Union européenne
(Chambre unique ou basse)**



	Pays	Date de l'élection	Sièges totaux	% F	
1 ^{er}	Suède	2010	349	45,0	
2 ^{ème}	Finlande	2011	200	42,5	
3 ^{ème}	Pays Bas	2010	150	39,3	
4 ^{ème}	Belgique	2010	150	39,3	
5 ^{ème}	Danemark	2011	179	39,1	
6 ^{ème}	Espagne	2011	350	35,4	
7 ^{ème}	Allemagne	2009	622	32,8	
8 ^{ème}	Slovénie	2011	90	31,1	
9 ^{ème}	Autriche	2008	183	27,9	
10 ^{ème}	France	2012	577	26,9	
11 ^{ème}	Portugal	2011	230	26,5	moyenne
12 ^{ème}	Pologne	2011	460	23,9	24,6 %
13 ^{ème}	République tchèque	2010	200	22,0	
14 ^{ème}	Royaume Uni	2010	650	22,0	
14 ^{ème}	Italie	2008	630	21,3	
15 ^{ème}	Lettonie	2011	100	21,0	
16 ^{ème}	Bulgarie	2009	240	20,8	
17 ^{ème}	Luxembourg	2009	60	20,0	
18 ^{ème}	Estonie	2011	101	19,8	
19 ^{ème}	Lituanie	2008	141	19,2	
20 ^{ème}	Grèce	2009	300	17,3	
21 ^{ème}	Slovaquie	2012	150	16,0	
22 ^{ème}	Irlande	2011	166	15,1	
23 ^{ème}	Roumanie	2008	334	11,4	
24 ^{ème}	Chypre	2006	56	10,7	
25 ^{ème}	Hongrie	2010	386	9,1	
26 ^{ème}	Malte	2008	69	8,7	

Au 5 avril 2012, avec 18,9% de députées siégeant à l'Assemblée nationale, la France était classée 18ème, entre la Lituanie et la Grèce.

Après les élections législatives des 10 et 17 juin 2012, la France gagne 8 places en comptant désormais 26,9% de députées. La France se retrouve 10ème, entre l'Autriche et le Portugal.

Tab.43 : % de femmes dans les parlements du monde (Chambre unique ou basse)

Rang	Pays	Elections	Sièges*	% F	Rang	Pays	Elections	Sièges*	% F
1	Rwanda	2 008	80	56.3%	78	Maroc	2 011	395	17.0%
2	Andorre	2 011	28	50.0%	"	Venezuela	2 010	165	17.0%
3	Cuba	2 008	586	45.2%	79	Etats-Unis d'Amérique	2 010	432	16.9%
4	Suède	2 010	349	44.7%	80	Turkmenistan	2 008	125	16.8%
5	Seychelles	2 011	32	43.8%	81	Sainte-Lucie	2 011	18	16.7%
6	Finlande	2 011	200	42.5%	82	Azerbaïdjan	2 010	125	16.0%
7	Afrique du Sud	2 009	400	42.3%	83	Gabon	2 011	114	15.8%
8	Pays-Bas	2 010	150	40.7%	"	Thaïlande	2 011	500	15.8%
9	Nicaragua	2 011	92	40.2%	84	Albanie	2 009	140	15.7%
10	Islande	2 009	63	39.7%	"	République de Corée	2 012	300	15.7%
11	Norvège	2 009	169	39.6%	85	République populaire démocratique Corée	2 009	687	15.6%
12	Mozambique	2 009	250	39.2%	86	Burkina Faso	2 007	111	15.3%
13	Danemark	2 011	179	39.1%	87	Irlande	2 011	166	15.1%
14	Costa Rica	2 010	57	38.6%	88	Zimbabwe	2 008	214	15.0%
15	Angola	2 008	220	38.2%	89	Chili	2 009	120	14.2%
16	Belgique	2 010	150	38.0%	"	Turquie	2 011	550	14.2%
17	Argentine	2 011	257	37.4%	90	Cameroun	2 007	180	13.9%
18	Espagne	2 011	350	36.0%	91	Djibouti	2 008	65	13.8%
"	République-Unie de Tanzanie	2 010	350	36.0%	92	Fédération de Russie	2 011	450	13.6%
19	Ouganda	2 011	386	35.0%	"	Swaziland	2 008	66	13.6%
20	Népal	2 008	594	33.2%	93	Grenade	2 008	15	13.3%
21	Allemagne	2 009	620	32.9%	"	Guatemala	2 011	158	13.3%
22	Serbie	2 012	250	32.4%	"	Niger	2 011	113	13.3%
23	Equateur	2 009	124	32.3%	94	Bahamas	2 012	38	13.2%
"	Timor-Leste	2 007	65	32.3%	95	Sierra Leone	2 007	124	12.9%
24	Nouvelle-Zélande	2 011	121	32.2%	96	Tchad	2 011	188	12.8%
"	Slovénie	2 011	90	32.2%	97	Jamaïque	2 011	63	12.7%
25	Bélarus	2 008	110	31.8%	98	République centrafricaine	2 011	104	12.5%
26	Algérie	2 012	462	31.6%	"	Dominique	2 009	32	12.5%
27	Guyana	2 011	67	31.3%	"	Paraguay	2 008	80	12.5%
28	Ex-République yougoslave de Macédoine	2 011	123	30.9%	99	Monténégro	2 009	81	12.3%
29	Burundi	2 010	105	30.5%	100	Colombie	2 010	165	12.1%
30	Portugal	2 011	230	28.7%	"	Uruguay	2 009	99	12.1%
31	Trinité-et-Tobago	2 010	42	28.6%	101	République arabe syrienne	2 012	250	12.0%
32	Suisse	2 011	200	28.5%	102	Suriname	2 010	51	11.8%
33	Autriche	2 008	183	27.9%	103	Zambie	2 011	157	11.5%
34	Ethiopie	2 010	547	27.8%	104	Roumanie	2 008	330	11.2%
35	Afghanistan	2 010	249	27.7%	105	Togo	2 007	81	11.1%
36	France	2 007	577	26.9%	106	Côte d'Ivoire	2 011	254	11.0%
37	Tunisie	2 011	217	26.7%	"	Inde	2 009	545	11.0%
38	Soudan du Sud	2 011	332	26.5%	"	Libéria	2 011	73	11.0%
39	El Salvador	2 012	84	26.2%	107	Japon	2 009	480	10.8%
"	Mexique	2 009	500	26.2%	"	Jordanie	2 010	120	10.8%
40	Bolivie	2 009	130	25.4%	108	Arménie	2 012	131	10.7%
41	Irak	2 010	325	25.2%	"	Chypre	2 011	56	10.7%
42	République démocratique populaire lao	2 011	132	25.0%	109	Antigua-et-Barbuda	2 009	19	10.5%
"	Lesotho	2 012	120	25.0%	110	Malaisie	2 008	221	10.4%
"	Luxembourg	2 009	60	25.0%	111	Mali	2 007	147	10.2%

Rang	Pays	Elections	Sièges*	% F	Rang	Pays	Elections	Sièges*	% F
43	Australie	2 010	150	24.7%	112	Bahrein	2 010	40	10.0%
"	Canada	2 011	308	24.7%	"	Barbades	2 008	30	10.0%
44	Soudan	2 010	354	24.6%	"	Guinée équatoriale	2 008	100	10.0%
45	Namibie	2 009	78	24.4%	"	Guinée-Bissau	2 008	100	10.0%
"	Viet Nam	2 011	500	24.4%	113	Kenya	2 007	224	9.8%
46	Kazakhstan	2 012	107	24.3%	114	République démocratique du Congo	2 011	492	8.9%
47	Liechtenstein	2 009	25	24.0%	115	Hongrie	2 010	386	8.8%
48	Croatie	2 011	151	23.8%	116	Kiribati	2 011	46	8.7%
49	Pologne	2 011	460	23.7%	"	Malte	2 008	69	8.7%
50	Singapour	2 011	98	23.5%	117	Brésil	2 010	513	8.6%
51	Kirghizistan	2 010	120	23.3%	118	Bhoutan	2 008	47	8.5%
52	Lettonie	2 011	100	23.0%	"	Panama	2 009	71	8.5%
53	Philippines	2 010	284	22.9%	119	Bénin	2 011	83	8.4%
54	Sénégal	2 007	150	22.7%	120	Ghana	2 008	230	8.3%
55	Pakistan	2 008	342	22.5%	121	Ukraine	2 007	450	8.0%
56	Malawi	2 009	193	22.3%	122	Botswana	2 009	63	7.9%
"	Royaume-Uni	2 010	650	22.3%	123	Gambie	2 012	53	7.5%
57	Mauritanie	2 006	95	22.1%	124	Congo	2 012	137	7.3%
58	République tchèque	2 010	200	22.0%	125	Nigéria	2 011	352	6.8%
"	Erythrée	1 994	150	22.0%	"	Somalie	2 004	546	6.8%
"	Ouzbekistan	2 009	150	22.0%	126	Saint-Kitts-et-Nevis	2 010	15	6.7%
59	Italie	2 008	630	21.6%	"	Tuvalu	2 012	15	6.7%
60	Pérou	2 011	130	21.5%	127	Géorgie	2 008	137	6.6%
61	Bosnie-Herzégovine	2 010	42	21.4%	128	Maldives	2 009	77	6.5%
62	Chine	2 008	2978	21.3%	129	Myanmar	2 010	428	5.8%
63	Bulgarie	2 009	240	20.8%	"	Sri Lanka	2 010	225	5.8%
"	Cap-Vert	2 011	72	20.8%	130	Haïti	2 010	95	4.2%
"	République dominicaine	2 010	183	20.8%	131	Samoa	2 011	49	4.1%
64	Cambodge	2 008	123	20.3%	132	Mongolie	2 008	76	3.9%
65	Israël	2 009	120	20.0%	133	Tonga	2 010	28	3.6%
66	Estonie	2 011	101	19.8%	134	Belize	2 012	32	3.1%
"	République de Moldova	2 010	101	19.8%	"	Iran (République islamique d')	2 012	290	3.1%
67	Bangladesh	2 008	350	19.7%	"	Liban	2 009	128	3.1%
68	Honduras	2 009	128	19.5%	135	Comores	2 009	33	3.0%
69	Lituanie	2 008	141	19.1%	"	Iles Marshall	2 011	33	3.0%
70	Monaco	2 008	21	19.0%	136	Egypte	2 011	508	2.0%
"	Tadjikistan	2 010	63	19.0%	137	Vanuatu	2 008	52	1.9%
71	Maurice	2 010	69	18.8%	138	Oman	2 011	84	1.2%
72	Grèce	2 012	300	18.7%	139	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 007	109	0.9%
73	Saint-Marin	2 008	60	18.3%	140	Yemen	2 003	301	0.3%
74	Indonésie	2 009	560	18.2%	141	Koweït	2 012	65	0.0%
"	Sao Tomé-et-Principe	2 010	55	18.2%	"	Micronésie (Etats fédérés de)	2 011	14	0.0%
75	Madagascar	2 010	365	17.5%	"	Nauru	2 010	18	0.0%
"	Emirats arabes unis	2 011	40	17.5%	"	Palaos	2 008	16	0.0%
76	Saint-Vincent-et-Grenadines	2 010	23	17.4%	"	Qatar	2 010	35	0.0%
77	Slovaquie	2 012	150	17.3%	"	Arabie saoudite	2 009	150	0.0%
					"	Iles Salomon	2 010	50	0.0%

Au 31 mai 2012, avec 18,9% de députées siégeant à l'Assemblée nationale, la France était classée 70ème, entre le Tadjikistan et les îles Maurice.

Après les élections législatives des 10 et 17 juin 2012, la France gagne 31 places en comptant désormais 26,9% de députées. La France se retrouve 39ème, entre l'Afghanistan et la Tunisie, deux pays qui ont mis en place des dispositifs paritaires, comme des circonscriptions réservées aux femmes ou des listes paritaires.

Pour plus d'informations :
www.observatoire-parite.gouv.fr

Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes -
35 rue Saint Dominique – 75007 Paris - Tél : 01 42 75 86 91 - Fax : 01 42 75 77 76 -
Mail : observatoire-parite@observatoire-parite.gouv.fr
Site : www.observatoire-parite.gouv.fr